

MAIRIE DE VILLENEUVE D'ASCQ
COMPTE RENDU
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 17 DECEMBRE 2019

ORDRE DU JOUR

I.	Débat d'orientation budgétaire 2020	8
II.	Budget communal 2019 – Décision modificative N°1.....	38
III.	Ouvertures de crédits – dépenses d'investissement – application des dispositions de l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales.....	38
IV.	Organismes bénéficiaires d'avances de subventions pour l'exercice 2020 .	39
V.	Avance de trésorerie à l'Association pour le développement local de l'insertion et de l'emploi Villeneuve d'Ascq Mons-en-Barœul (ADELIE VAMB).....	39
VI.	Modification du contrat du système monétique Pouce et Puce.....	40
VII.	Acception d'un don du club de tennis de La Raquette pour les travaux réalisés aux abords des terrains de tennis, rue du Huit-Mai 1945	40
VIII.	prorogation des tarifs de location des installations sportives	41
IX.	Prorogation des tarifs des équipements aquatiques	44
X.	Autorisation de signer les marchés	44
XI.	Espaces de vente du Parc archéologique Asnapio et du Musée du Terroir – Mise à jour des tarifs de vente 2020.....	45
XII.	Modification des statuts de la congrégation du Sauveur et de la Sainte Vierge sise à Villeneuve d'Ascq	46
XIII.	actualisation du tableau des effectifs	46
XIV.	Ouverture de deux postes supplémentaires pour l'apprentissage à la Ville .	47
XV.	Instauration et fixation les modalités du télétravail.....	47
XVI.	Mise en œuvre du compte personnel d'activité – compte personnel de formation.....	49
XVII.	Participation financière à la protection sociale complémentaire, risque santé, dans le cadre d'une procédure de labellisation.....	50
XVIII.	Rémunération de vacataires intervenants en philosophie.....	50
XIX.	Adhésion de la Ville au club utilisateurs Horoquartz	52
XX.	Déploiement du réseau de fibre optique	52

XXI. Convention de coopération pour la mise en œuvre d'une solution de gestion mutualisée entre la Métropole Européenne de Lille et la Ville pour les déclarations d'intention d'aliéner et les autorisations du droit des sols	52
XXII. Douzième affectation de crédits destinés aux associations sportives au titre de l'année 2019 – Aide à l'emploi sportif troisième et quatrième trimestres 2019	53
XXIII. Treizième affectation de crédits destinés aux associations sportives au titre de l'année 2019 – Bourses aux jeunes et Adult'sport	54
XXIV. Subvention supplémentaire pour l'association Louise Michel (développement des actions de l'association).....	55
XXV. Mise à disposition de parcelles de terrain appartenant à la Ville au profit de la MEL	56
XXVI. Quatrième affectation des crédits destinés aux associations œuvrant dans le domaine de l'éducation au titre de l'année 2019	57
XXVII. Cinquième affectation des crédits destinés aux associations œuvrant dans le domaine de l'éducation au titre de l'année 2019	57
XXVIII. Quatrième affectation des crédits destinés à l'aide aux projets de classes de découverte.....	58
XXIX. Sectorisation scolaire du premier degré.....	58
XXX. Mise à jour des listes des Conseils de quartier	59
XXXI. Reversement de crédits aux centres sociaux dans le cadre du contrat enfance jeunesse	59
XXXII. Partenariat avec l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de Lille.....	60
XXXIII. Attribution d'une subvention à l'Union nationale des étudiants de France (UNEF)	63
XXXIV. Vente par la Ville de l'immeuble sis 42 bis rue Anne-Josèphe-du-Bourg	64
XXXV. Vente par la Ville de l'immeuble sis 109 rue La Fontaine.....	65
XXXVI. Tarification des activités à destination des aînés	65
XXXVII. Présentation des décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales.....	66

Gérard CAUDRON, Maire, ouvre le Conseil municipal à 18 heures 50.

Gérard CAUDRON, Maire

Mes chers collègues, je vais faire l'appel. Vous aurez remarqué que Brigitte MORO remplace ce soir Marie-Christine HUGUET qui a perdu son père dimanche matin. Je lui ai, bien entendu, présenté mes condoléances. Elle est tout de même passée cet après-midi pour quelques dossiers qui ne pouvaient attendre puis elle est repartie, ce que chacun peut comprendre. Je pense que tous les élus s'associent à moi pour lui dire simplement bon courage en ces moments difficiles que nous connaissons tous, les uns après les autres à tour de rôle. C'est donc Brigitte MORO qui m'accompagnera dans le déroulé de ce Conseil.

Je vais faire l'appel.

Présents :

Gérard CAUDRON, Maryvonne GIRARD ; Sylvain ESTAGER, Olfa LAFORCE, Farid OUKAID, Chantal FLINOIS, André LAURENT, Françoise MARTIN, Christian CARNOIS, Florence COLIN, Jean-Pierre FOURNIER, Claire MAIRIE, Vincent VERBEECK, Lahanissa MADI, Patrice CARLIER, Saliha KHATIR, Daniel DUBOIS, Monique LEMPEREUR, Jean-Michel MOLLE, Claudine SARTIAUX, Jean PERLEIN, Jean-Antoine ROSSIT, David DIARRA, Yvelyne VAN CAENEGHEM, Roselyne CINUS, Valérie QUESNE, Didier MANIER, Nathalie FAUQUET, Laurence DUBOIS, Grégory PARIS, Sébastien COSTEUR, Victor BURETTE, Pascal LOEB, Florence BARISEAU, Christophe BONNARD, Vincent BALEDENT, Corinne AUBER, Sophie LEFEBVRE, Véronique DESCAMPS, Christophe LEMIERE.

Absents :

Dominique FURNE, excusée donne pouvoir à Maryvonne GIRARD ; Pascal MOYSON, excusé donne pouvoir à Gérard CAUDRON ; Yvonne WILLEM, excusée donne pouvoir à Chantal FLINOIS ; Daniel THUILLIER, excusé donne pouvoir à Florence COLIN ; Fadila BILEM, excusée ; Lionel BAPTISTE, excusé donne pouvoir à Farid OUKAID ; Stéphanie LEBLANC, excusée donne pouvoir à Sylvain ESTAGER ; Jean-François HILAIRE, excusé donne pouvoir à Florence BARISEAU ; Nicolas BANDO.

Gérard CAUDRON, Maire

Le quorum est largement atteint.

Je vous rappelle, comme à chaque début de Conseil, qu'un dispositif de sécurité a été mis en place pour la séance de ce soir avec nos policiers municipaux. Vous remarquerez que cela se fait à l'occasion de toutes nos manifestations. On peut, certes, se dire que ce type de contrôles peut facilement être contourné. Toutefois, j'ai toujours été pour, car cela montre bien que tout le monde est vigilant. Cela ne donne pas l'impression de laxisme même si une personne à qui on demande d'ouvrir le sac peut très bien avoir quelque chose ailleurs. Il n'empêche. Il y a, certes, toujours des

attentats, mais la situation aurait pu être pire. Il faut que chacun se le dise et s'y mette. La première des vigilances est celle de chacune et de chacun d'entre nous.

Avant d'aborder l'actualité, je souhaite rendre hommage au nom du Conseil municipal aux 13 militaires français qui ont perdu la vie le 25 novembre. Ils étaient engagés au Mali au nom de la France dans le cadre de l'opération Barkhane visant à lutter contre l'État islamique au Sahel.

Dans l'actualité métropolitaine, la MEL a ouvert son année en tant que Capitale mondiale du design lors du week-end du 7 et 8 décembre. De cette façon, nous saurons tous, en fin d'année, ce qu'est le design. Une présentation des projets villeneuvois avait été faite en Conseil municipal. Nous pouvons annoncer quelques événements à venir en 2020. Trois rendez-vous sont prévus à la ferme d'En-Haut. Il s'agit de rencontres avec des designers afin que le public puisse s'approprier leur démarche et comprendre ce qu'est être designer. Si vous ne le savez pas, il vous suffira donc d'aller à la ferme d'En-Haut. Il y aura également l'inauguration des structures d'échanges et de savoir-faire le samedi 8 février 2020 à la Médina (Pont-de-Bois) qui concrétisera un an de réflexion et de fabrications collectives avec les habitants. Il s'agit d'une opération tout à fait intéressante car on ne peut pas dire que la population de la Médina a le petit doigt en l'air. Nous avons réussi à faire une opération très proche du peuple. Ce projet a été coordonné par la Ville via la ferme d'En-Haut dans le cadre du contrat de ville avec le collectif de designers Faubourg 132. Une exposition autour du design sera également programmée au dernier trimestre 2020 à la ferme d'En-Haut. Concernant les projets présentés au Conseil municipal en ce mois de décembre, différentes rencontres ont eu lieu avec les designers afin d'établir des diagnostics et redessiner, le cas échéant, leurs contours. Les projets, intitulés POC, sont en cours d'affinage dans le cadre de la préparation budgétaire qui bat son plein. Un point d'étape pourra être fait lors d'une prochaine commission.

L'appel du Conseil municipal a été fait. Je rappelle que lorsqu'un conseiller(e) ou un adjoint(e) quitte la séance, il doit déposer un pouvoir. Des formulaires vierges sont disponibles à la table de l'administration auprès de Jean-Baptiste LEGRAND et Nicole CARLIER.

Nous avons ce soir 37 délibérations à l'ordre du jour dont l'ouverture de crédits pour des dépenses d'investissement, une décision modificative n° 1 au budget communal 2019 et le débat d'orientation budgétaire 2020.

L'état de présence des élus dans les commissions a été déposé sur table ainsi que le procès-verbal (PV) de la séance du 19 novembre 2019. Il vous a été transmis par mail le 10 décembre et n'a pas fait l'objet de remarque particulière.

La délibération portant sur l'ouverture de crédits d'investissement mise à jour avec l'ajout d'une ligne de 150 000 € pour la vidéoprotection a été transmise par mail pour avis le mercredi 11 décembre. Nous jouons serrés car l'installation de caméras est liée à de nombreux partenaires. Nous avons une vision à court terme, si je puis dire, ou alors, il faudrait renvoyer cela à plus tard, mais ce serait perdre du temps inutilement. La délibération « marchés » a été mise à jour suite à la Commission

d'appels d'offres (CAO) du lundi 16 décembre 2019.

Je vais très rapidement rappeler les événements passés.

Rappel des événements passés

- Samedi 23 novembre : Journée des Naturalisés ; accueil des nouveaux Villeneuvois ; inauguration de la fête éco-attitude au Forum des sciences ;
- Samedi 23 novembre au dimanche 15 décembre : marchés de Noël au château de Flers. D'après les chiffres de participation qui m'ont été donnés, nous avons battu tous les records cette année ;
- Dimanche 24 novembre : spectacle intergénérationnel à l'espace Concorde dans le cadre de la clôture de l'Automne bleu. C'était un spectacle magnifique, intergénérationnel. Il y avait une chorale d'ainés et une chorale d'enfants issus de l'école de musique dont le président était présent. C'était non seulement de l'intergénérationnel, mais également un partenariat très riche entre Chœur Aînés et la chorale d'enfants de l'école de musique. De plus, contrairement à ce qui se passe en politique de temps en temps, ils ne se contentaient pas de chanter en même temps, mais vraiment ensemble. C'est une différence que seuls les spécialistes reconnaissent ;
- Lundi 25 novembre au vendredi 6 décembre : campagne Ruban blanc par l'association Louise Michel ;
- Vendredi 29 novembre : pose de la première pierre du nouveau Centre Social du Centre-Ville ;
- Samedi 30 novembre : cérémonie de départ à la retraite des agents communaux à l'hôtel de ville ; cérémonie de « Ville pour paix, Ville contre la peine de mort » ;
- Dimanche 1^{er} décembre : concert de Noël au profit du Téléthon à l'espace Concorde. Toutes les chorales de la ville se sont produites les unes après les autres. Cela a duré 3 h 30. Nous étions vraiment dans un autre monde. Comme je le dis toujours, la richesse de la campagne du Téléthon, c'est non seulement l'argent récolté dont on pourrait dire que d'autres, comme l'État, pourraient payer, mais aussi la mobilisation citoyenne et associative qui n'a pas de prix. Nous en avons eu encore un exemple. Il y en a eu bien d'autres puisque l'équipe du Téléthon villeneuvoise ne s'est pas contentée de cela. Toutefois, ce concert a tout de même été un des moments les plus importants ;
- Jeudi 5 décembre : journée nationale d'hommage aux morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie. Il faisait une froidure à vous glacer jusqu'au fin fond des os ;

- Vendredi 6 décembre : fête de Noël de la crèche Nougatine ;
- Samedi 7 décembre : « Ensemble, embellissons notre Ville » ; 20^{ème} cortège de la Saint-Nicolas avec près de 5 000 participants ; 71^{ème} anniversaire de la déclaration universelle des droits de l'Homme ; fête de Noël du jardin d'enfants Valentin ; soirée Téléthon « le Téléthon fait son show » à l'espace Concorde ;
- Dimanche 8 décembre : 25^e édition du marché de Noël organisé par l'Office de tourisme au château de Flers ;
- Vendredi 13 décembre : marché de Noël de l'école la Fontaine ; marché de Noël du groupe scolaire René-Clair ; marché de Noël de la crèche Bulles et Billes ;
- Vendredi 13 au dimanche 15 décembre : les trois goûters des aînés à l'espace Concorde. Au total, il y a eu à peu près 1 200 participants qui, je le crois, sont tous rentrés chez eux très heureux d'autant qu'il y avait une participation associative tout à fait importante pour aider le service municipal des Aînés afin de remplir toutes les tâches et d'assurer une belle ambiance ;
- Samedi 14 décembre : arbre de Noël de l'Amicale du personnel communal. Nous l'avons inscrit, mais il n'a pas eu lieu. Comme chacun le sait, nous avons eu de gros problèmes. L'Amicale avait décidé de l'organiser dans un cirque sauf que le chapiteau était dans un piteux état : les gradins avaient des trous, les cordages étaient aléatoires. Il y a eu une première puis une deuxième visite. De plus, il y avait une tempête. J'ai donc pris un arrêté pour l'interdire. Que les enfants du personnel se rassurent, une session de rattrapage est prévue en janvier autour de la galette des rois. C'est malheureux. Je le dis car, dans les jours qui précèdent, des gens qui avaient vu sur Facebook qu'il y avait eu des goûters pour les aînés à Concorde ont estimé que nous avions sacrifié les enfants. La décision avait été prise par l'Amicale de ne pas l'organiser à l'espace Concorde comme d'habitude le mercredi, ce qui n'aurait pas été contradictoire avec les goûters car ces derniers ont lieu le vendredi, samedi et dimanche. Cela aurait pu être très bien. Il y avait 1 000 inscrits alors que le niveau de fréquentation à Concorde le mercredi avait considérablement baissé. Je pense que nous ne reverrons pas ce cirque. Je l'espère.

14 décembre toujours, le marché de Noël de la Résidence à la Maison des Genêts. Il est extraordinaire. Je n'en ai jamais vu un comme ça. Habituellement, ce sont des bricoles dupliquées à des milliers d'exemplaires venues directement de Chine que l'on retrouve un peu partout, qui sont vendues. Là, c'était les habitants qui faisaient le marché de Noël. Ils vendaient ce qu'ils avaient eux-mêmes fabriqué. Je ne dirai jamais assez la satisfaction que peut donner la Maison des Genêts dans la multiplicité de ses activités ; fête de Noël de la crèche Canailous ; fête de Noël de la crèche Vanille-Chocolat ; goûter de Noël organisé par l'Union commerciale d'Ascq à la

Maison de quartier Denis-Blanchatte ;

- Dimanche 15 décembre : concert de l'Avenir musical d'Ascq à la salle Pierre et Marie-Curie ; course Run & Bike de Décathlon campus ;
- Mardi 17 décembre : fête de Noël de la crèche Valentine. Je suis sûr que nous en oublions.

Manifestations à venir

- Mercredi 18 décembre : concert de Noël de l'école de musique à l'espace Concorde ;
- Mercredi 18 au samedi 21 décembre : les marchés fêtent Noël ;
- Jeudi 19 décembre : repas de Noël du Moulin d'Ascq ; fête de Noël du jardin d'enfants Carroussel ; inauguration de la Maison universelle de l'IME Dabaddie.
- Vendredi 20 décembre : fête de Noël de la crèche Astromômes ;
- Mardi 31 décembre : réveillon organisé par le service des Aînés à l'espace Concorde. Cette année, nous avons fait appel à un traiteur villeneuvois nouvellement installé qui s'appelle Saveurs traiteur. Il est situé boulevard de l'Ouest en face des pompes funèbres. Il n'y a pas de lien entre les deux, cela n'entre pas dans le cadre du recyclage comme dans Soleil vert. C'est un couple très dynamique qui tient cela. Ils font des repas le midi. Je ne vais pas leur faire de la publicité, mais on a franchement envie d'aller les voir. C'est une start-up tenue par des professionnels qui ont un bon CV en matière de restauration. Il y en a notamment un qui a travaillé au Hilton de Bruxelles ;
- Dimanche 12 janvier : traditionnelle cérémonie des vœux à l'étage officiel de l'hôtel de ville. Ce sera la dernière du mandat ; bal de Vienne à l'espace Concorde ;
- Jeudi 16 janvier : vœux au personnel communal à l'hôtel de ville ;

Gérard CAUDRON, Maire

J'en arrive à l'ordre du jour du Conseil de ce soir qui va commencer avec Sylvain ESTAGER. Il va introduire le débat d'orientation budgétaire dans lequel, bien entendu, les élus et les groupes pourront intervenir s'ils le souhaitent comme nous le faisons chaque année sans limitation de temps ni d'intervention, ce qui est rare maintenant. Chacun est suffisamment raisonnable et de plus, nous faisons 10 Conseils par an. Ce n'est pas le cas partout ; à la MEL, nous en faisons quatre par an donc, c'est parfois un peu plus compliqué. Sylvain, tu as la parole.

J'ai oublié de désigner la secrétaire de séance, mais elle n'est pas là. Je ne sais pas si M. BURETTE saura remplacer Sophie LEFEBVRE. Je pense qu'il peut y avoir des points communs sur certaines choses, mais il aura quand même du mal. Il sera donc notre secrétaire de séance.

Victor BURETTE est désigné secrétaire de séance.

Gérard CAUDRON, Maire

Je suppose qu'il n'y a pas d'opposition sur le PV de la séance précédente. Il est donc approuvé. Je vous remercie.

Le procès-verbal de la séance du 19 novembre 2019 est adopté à l'unanimité.

I. DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2020

Gérard CAUDRON, Maire

Sylvain, je te passe la parole.

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Merci M. le Maire. Bonsoir à toutes et tous. Effectivement, ce sera le dernier débat d'orientation budgétaire de ce mandat. Je rappelle qu'il s'agit d'un exercice obligatoire qui prépare le budget primitif que nous présenterons et que nous voterons, s'il est adopté, en février prochain. Pour la collectivité, il y a une obligation de présenter différents éléments dans un rapport d'orientation budgétaire : d'abord les grandes lignes budgétaires et les engagements pris qui sont notamment liés à l'investissement. Nous nous devons de faire une présentation de la situation financière de la Ville, notamment de la question de l'endettement et des choix réalisés pour conduire un budget, de façon à la faire comprendre au maximum dans une perspective qui est celle du débat. Le budget est, à l'heure actuelle, toujours en préparation même si certains arbitrages ont déjà été réalisés.

J'insiste sur un élément très important du débat d'orientation budgétaire : la sincérité à la fois dans l'exposé des données qui sont présentées, mais aussi dans les perspectives qui sont annoncées puisque c'est un des paramètres qui structurent chacun de nos débats sur les questions budgétaires.

Nous allons procéder de façon assez classique en trois temps : nous allons d'abord présenter le contexte général. Il s'agit de poser les cadres législatifs en cours et ceux qui sont en évolution aussi bien au niveau des politiques générales menées par l'État que celles qui affectent les collectivités et les municipalités en particulier. Dans un second temps, nous passerons à la situation de Villeneuve d'Ascq. Il s'agira de présenter de façon assez sommaire, mais la plus claire possible, la situation financière de la Ville. Nous engagerons véritablement le débat sur les orientations budgétaires pour 2020 avec les éléments de programmation et les perspectives à venir.

Un mot pour dire que ce débat d'orientation budgétaire est tout de même un peu

particulier. Nous sommes au terme d'un mandat et nous sommes en période préélectorale et même électorale, peut-on dire. Il est donc évident qu'un débat tel que celui-ci a une coloration particulière : il est l'occasion de dresser une forme de bilan au terme du mandat qui s'est écoulé. Il s'agit de rendre compte de la situation telle que nous allons la laisser au terme de ce mandat. Toutefois, il y a évidemment aussi une dimension prospective, c'est le but d'un débat d'orientation budgétaire. Cette dimension prospective est forcément quelque peu programmatique puisque le budget primitif qui va suivre se verra exécuter en fonction des résultats de mars prochain. Évidemment, nous changeons un peu d'échelle par rapport au DOB précédent puisque, pendant le mandat, on a tendance à avancer année après année en suivant la feuille de route programmatique, et que sur un DOB de fin de mandat, on s'autorisera à avoir une vision plus prospective en expliquant ce qu'a été ce mandat et, quelque part, ce que devrait être, selon nous, le prochain avec une vision à moyen terme, vous comprendrez pourquoi à mesure de l'exposé.

Vous savez que nous sommes toujours extrêmement attachés à la clarté des débats. Le fait de s'approprier au maximum les enjeux, les questions budgétaires, fait partie de la vie politique au premier chef surtout dans une période très compliquée telle que celle que nous connaissons. Dès le début de cette présentation, je tiens une nouvelle fois à remercier l'ensemble des services qui participent à la réalisation du document, à la réflexion, à la façon dont nous allons présenter les choses. Je remercie au premier chef Denis TRINEL qui est toujours le maître d'œuvre à la fois du rapport que vous avez, qui année après année, fait de plus en plus dans la pédagogie, mais aussi le maître d'œuvre du diaporama qui est présenté et qui a le même souci de démonstration. Vraiment un grand merci à Denis. C'est un vrai plaisir de travailler avec lui aussi bien en termes d'efficacité que de résultats. Vous le constatez à chaque présentation.

➤ Contexte général

Il est évident en fin de mandat qu'une mise en perspective s'impose dans la mesure où il faut bien comprendre quels ont été les enjeux, quelles ont été les séquences qui se sont imposées à nous et qui ont participé au résultat que nous allons exposer. Le mandat a été marqué par deux séquences financières et budgétaires singulières dans l'histoire récente des collectivités locales. Comme vous le voyez sur la première partie de la diapositive, il y a eu tout d'abord la période de l'ère HOLLANDE avec la fameuse contribution au redressement des finances publiques. Je vais faire assez vite car vous connaissez l'histoire. L'État ne maîtrise pas ses dépenses de longue date. Année après année, la dette se creuse. L'État, sous l'ère HOLLANDE, fait le choix de faire payer la chose aux collectivités. On leur demande de faire un effort. Cela veut dire en réalité que l'on baisse leurs dotations et que l'on va faire des économies sur le dos des collectivités telles que la nôtre. 50 milliards d'économies ont été imposées aux administrations, 13 milliards aux collectivités comme la nôtre. Nous avons toujours dénoncé cette méthode comme extrêmement brutale et inique pour Villeneuve d'Ascq puisque la baisse des dotations forfaitaires a été imposée aux collectivités, indépendamment des situations budgétaires héritées. Cela veut dire qu'une Ville qui n'avait fait aucun effort sur une période décennale avant cette

contribution au redressement des finances publiques était traitée de la même façon qu'une Ville qui en avait fait. Or, par définition, les marges de manœuvre étaient évidemment beaucoup plus étroites dans le second cas de figure qui correspondait à la situation de Villeneuve d'Ascq. Pour dire les choses clairement, nous avons donc subi une baisse de dotation forfaitaire au rabot : - 2 000 000 d'euros, - 4 000 000, - 6 000 000. In fine, cette baisse de dotation a été conséquente. Il a fallu faire avec. Nous n'avions à l'époque qu'un seul engagement : que la période triennale se révélerait compliquée – mais il allait falloir faire avec – mais au terme de celle-ci, nous aurions un assouplissement, une respiration possible, qu'il allait être possible pour les collectivités d'avoir meilleure fortune en termes de dotation forfaitaire ou de politique financière.

L'engagement avait été pris par le président HOLLANDE. En réalité, vous savez que cela ne s'est pas passé comme ça. Le conseiller économique Emmanuel MACRON qui était devenu ministre de l'Économie était celui qui, dit-on, faisait partie de ceux qui ont préconisé la méthode. Un deuxième temps a suivi : la fulgurance MACRON. Le ministre s'est lancé dans une aventure. Je vous épargne ici le story telling de son accession au pouvoir qui est, par ailleurs, une histoire de qualité. Emmanuel MACRON qui préside le pays a inauguré une deuxième séquence en faisant fi de la promesse gouvernementale de laisser les collectivités respirer. Finalement, il est resté fidèle à une méthode brutalisation des territoires qui a été initiée. On retrouve d'ailleurs dans l'actualité récente depuis le début du mandat, une difficulté prononcée du Président à respecter les territoires. Cela n'est sans doute pas étranger à ce qui nous est arrivé aussi bien dans l'évolution des dotations forfaitaires sous l'ère HOLLANDE qu'au niveau de la contractualisation financière.

La nouvelle séquence est donc celle de cette contractualisation avec un encadrement strict des dépenses. Nous en avons déjà parlé, mais je tiens à insister sur la contrainte qui est extrêmement habile. Nous avons toujours salué l'habileté de la méthode présidentielle, celle-ci est d'autant plus saisissante qu'elle contraste avec celle du président précédent. Il faut le dire, il y a un effet de contraste qui joue pleinement. Finalement, qu'est-ce que c'est que cette contractualisation ? C'est une méthode qui impose aux collectivités de ne pas dépenser davantage. C'est encadré : 1,2 % pour les collectivités. Après négociations avec la Préfecture, ça a été limité, pour nous, à 1,1 %. Cela correspond concrètement à 900 000 € par an. Sur la base de 2017, nous ne pouvons pas dépenser en 2018, en 2019, en 2020, davantage que 900 000 € par an. Il faut quand même avoir en tête que quand on nous dit, en 2018, que nous ne pouvons pas dépenser 1,1 % de plus l'année suivante, nous étions sur une inflation de 1,85. En 2019, nous allons sans doute terminer la période avec une inflation aux alentours de 1,3 ou 1,4. Cela veut dire quoi en réalité ? À périmètre constant de politique, l'État nous dit que nous allons devoir dépenser moins, qu'il nous impose cela sous la forme d'une contractualisation. Nous pouvons signer ou pas. Je vous rappelle que le fait de signer ou de ne pas signer, c'était finalement la taille du bâton pour se faire battre si on ne respectait pas l'engagement puisque cela modifiait uniquement le montant des prélèvements en cas de dépassement des plafonds qui avaient été fixés.

Je résume les deux séquences. Avec François HOLLANDE, nous avons une méthode qui consistait à dire : on vous donne moins, débrouillez-vous avec moins. Avec Emmanuel MACRON, on a une méthode quelque part plus habile, mais tout aussi redoutable : on vous impose d'en faire moins et, de ce fait, ce n'est pas la peine de vous en donner autant. Le résultat, c'est que nous avons passé un mandat avec un véritable assèchement des finances de la collectivité. Ça a été un mandat singulier qui a vu des contraintes budgétaires s'imposer et une visibilité qui a été assez complexe puisque, je le répète, dans un premier temps, on nous a dit que nous en prenions pour trois ans et que cela ira mieux puis, nous avons eu une deuxième coupe qui nous a été imposée avec la contractualisation.

Il a donc fallu composer avec cela. Pour quel bilan ? Vous avez des rappels qui sont posés dans le livret qui a été distribué. On pourrait finalement se demander si les contraintes que toutes les collectivités ont subies ont porté leurs fruits. Ce serait légitime, après tout. On pourrait discuter du fait de savoir si l'État a bien fait à partir d'une situation qui se serait améliorée. En réalité, la situation ne s'est pas améliorée. Les derniers rapports le confirment. Au mieux, l'endettement de l'État a été stabilisé. Le gouvernement, aujourd'hui, nous dit qu'il a de grands espoirs de voir la dette de l'État diminuer. Les grands espoirs concrètement, cela veut dire quoi ? Cela veut dire que le ministre DARMANIN espère, pour l'année prochaine, voir diminuer l'endettement rapporté au PIB de 99,8 % à 99,7 %. Cela veut dire, en réalité, que nous sommes au mieux sur la stabilisation et que cette volonté de redresser les finances publiques est un échec. Cela n'a pas fonctionné. Toutefois, cela a eu des effets que vous connaissez tous : des colères sociales, des colères de territoires qui se sont manifestées. Je ne parlerai pas ici des Gilets jaunes, mais évidemment chacun a cela à l'esprit. Je ne parlerai pas de l'actualité du jour et du conflit sur les retraites. Nous avons l'illustration d'une colère sociale. Les fractures sociales, les fractures territoriales, les fractures générationnelles traduisent un véritable ras-le-bol de nos concitoyens par rapport à un désengagement de l'État, à un désengagement des collectivités qui est imposé.

Il est extrêmement important d'avoir cela à l'esprit parce que le mandat qui se termine et celui qui commence opèrent dans ce contexte. Ce n'est pas la même chose d'avoir des concitoyens, des populations qui sont à même d'accepter des efforts à produire, que d'avoir des populations qui sont dans une situation d'exaspération et de colère qui se manifeste sous différentes formes. Je crois qu'il est extrêmement important d'intégrer, pour le prochain mandat, le fait que nous aurons un contexte structurant de colère, d'insatisfaction majeure qui s'accumule année après année et que cela complique évidemment la tâche des élus locaux. Année après année, la situation se dégrade. Quelles que soient les équipes municipales, quelle que soit la couleur politique des équipes qui administrent une collectivité comme une commune, on est confronté à un ras-le-bol, à une exaspération qui rend le travail municipal, le travail du quotidien extrêmement compliqué. Cette situation que nous connaissions de façon conjoncturelle a tendance à devenir véritablement structurelle. Cela engage quelque part le rapport qu'une collectivité comme la nôtre peut avoir à ses administrés.

Dans les éléments de bilan du contexte financier, je vais dire un mot assez rapide sur la réforme de la fiscalité locale. Là aussi, il y a une méthode qui est assez brutale puisqu'en réalité, les collectivités subissent la chose et que le dialogue est quasiment inexistant. C'est ce que dénoncent toutes les associations d'élus. Nous avons vu disparaître la taxe d'habitation (TH). Il y a eu deux temps : l'année qui s'annonce verra la dernière tranche de l'assiette des 80 % des contribuables appliquée. En 2023, nous avons la cible de la suppression totale de la TH sur les résidences principales avec une exonération progressive des 20 % qui restent. La disparition de la TH a une incidence extrêmement importante pour les collectivités et pour la nôtre en particulier. Nous perdons peu ou prou 40 % de notre levier fiscal. Si la Ville souhaite augmenter les impôts pour avoir davantage de recettes, la disparition de la TH obère une partie de ce levier. Je le répète : c'est plus ou moins 40 % de ce levier que nous avons perdu. Cela veut dire concrètement que nous perdons en souveraineté et en capacité d'agir au niveau des politiques locales. L'État nous dit que nous aurons des ressources qui seront garanties, mais nous n'avons aucune visibilité forte à moyen terme sur ce qui va compenser la suppression de la TH. Nous avons des éléments d'explication, notamment le transfert de la part départementale de la taxe foncière, mais cela ne suffira pas à garantir les choses et surtout cela ne suffira pas à nous mettre en confiance par rapport aux marges de manœuvre, aux leviers que nous pourrions activer. Là aussi, il est difficile de ne pas y voir une nouvelle étape dans l'assèchement des collectivités locales et dans la réduction effective de leurs marges de manœuvre. Vous savez très bien que de nombreux élus, de nombreuses associations d'élus, quelle que soit leur couleur politique, dénoncent à travers cette réforme une forme de recentralisation très forte qui s'opère au niveau de l'État.

Cette réforme de la TH induit également une série de risques qui n'ont pas forcément été beaucoup commentés ou pleinement analysés dans les sphères publiques, dans les médias, parce qu'ils sont assez techniques et que les effets vont être produits par étapes, progressivement, année après année, peut-être sur une décennie. Parmi les risques que nous identifions très clairement ici, il y a d'abord la concentration de l'impôt sur la taxe foncière. Quand vous concentrez l'impôt local sur les propriétaires, il est évident que, dans le rapport à l'impôt, ceux qui ne le payent pas le voient comme quelque chose qui rompt un peu le lien entre sa fonction redistributive, le service public ce qui aboutit finalement à l'affaiblissement du lien entre les habitants d'une collectivité et la collectivité elle-même.

Le deuxième effet induit est lié à la question du coefficient correcteur puisque la pondération et la compensation de la disparition de la TH sont réalisées avec un coefficient correcteur qui vient corriger le manque à gagner si tel est la chose. Nous sommes là dans une logique complètement technique, complètement illisible pour la plupart de nos concitoyens et évidemment, cela affaiblit considérablement le lien qui existe entre un habitant, la collectivité dans laquelle il habite et cela participe à la dépréciation de la valeur de l'impôt. Et puis, il y a un autre effet sans doute plus conséquent et très technique : la plupart des indicateurs financiers s'appuient sur le potentiel fiscal ou financier d'une commune. Or, la suppression de la TH va mécaniquement dégrader et remettre en cause la nature même de ces indicateurs

financiers. Or, la plupart des mécanismes de péréquation, de solidarité horizontale ou verticale entre les territoires, fonctionnent en s'appuyant précisément sur le potentiel fiscal des communes. Cela veut dire que tout ce que nous connaissons aujourd'hui comme mécanismes de dotation, de péréquation territoriale, devient plus ou moins caduc dans la capacité d'une commune à projeter les montants perçus. Des cabinets d'expertise, des associations d'élus, de nombreux services de différentes collectivités dénoncent la chose en disant qu'ils sont aujourd'hui dans l'incapacité de se projeter à 3, 4 ou 5 ans. Ils n'y voient pas clair. Comment voulez-vous construire durablement une stratégie financière, une stratégie budgétaire si vous n'avez pas la capacité d'anticiper sur les évolutions au niveau soit des dotations, soit de la collecte de l'impôt, soit des mécanismes de péréquation horizontale ou de péréquation verticale ?

Ce que nous retenons donc de cette réforme de la fiscalité locale c'est qu'au-delà des effets d'annonce, qui ne durent qu'un temps, où on prétend redonner du pouvoir d'achat aux habitants en supprimant une imposition telle que la taxe d'habitation, il y a un véritable bouleversement structurel qui réduit la capacité des différentes collectivités à se projeter. On n'y voit pas clair. On navigue à vue par temps de brouillard. Évidemment, le prochain mandat, quelle que soit l'équipe qui dirigera la municipalité, devra faire avec cette absence totale de visibilité sur ces points.

Dans ce contexte et je tiens vraiment à insister là-dessus, il y a dans la gestion communale une forme de nouveau rapport à la politique qui risque de s'établir. Il faudra être solide, confiant et assez imaginatif, tout en restant sérieux, pour se projeter dans les stratégies budgétaires, dans l'équilibre des finances municipales, lors du prochain mandat.

➤ *La situation financière à Villeneuve d'Ascq*

Vous allez retrouver des éléments qui ont été présentés à de nombreuses reprises et qui ont été convergents au cours du mandat. Que l'on soit d'accord ou pas avec les choix qui ont été effectués et les politiques qui ont été menées à Villeneuve d'Ascq sur la période 2014–2020, il y a une chose que vous nous accorderez, c'est une constance dans les choix effectués et, finalement, dans les résultats présentés à mesure que nous avons décliné les différents exercices budgétaires.

La première diapositive vous montre comment ont évolué l'ensemble des dépenses de fonctionnement. Vous voyez que sur la séquence 2014–2019, il y a une évolution singulière par rapport à la période 2008–2014 : les dépenses de fonctionnement ont été stabilisées. Je l'ai répété présentation budgétaire après présentation budgétaire, il s'agit d'une stratégie de forte maîtrise des dépenses de fonctionnement qui a été mise en œuvre. Évidemment, si nous n'avions pas eu la baisse des dotations sous l'ère HOLLANDE et la contractualisation sous l'ère MACRON, peut-être aurions-nous procédé à une augmentation de ces dépenses de fonctionnement ; cela ne me gêne pas de le dire. Là, les choses ont été contraintes. Notre stratégie par rapport à cela a consisté à dire que nous allions devoir ajuster nos dépenses sur nos recettes et qu'il allait falloir chercher des économies partout où il était possible de les réaliser. Il s'agissait concrètement de réaliser des économies, de gérer la Ville avec rigueur toujours dans un refus affiché de l'austérité tout en conservant nos services publics

voire en les renforçant quand cela était possible, sans diminuer les aides au monde associatif qui fait la richesse du territoire villeneuvois, comme vous le savez, et en intégrant parfois aussi des dépenses nouvelles, de nouvelles politiques qui ont pu être déployées. Pour cela, il a fallu mobiliser la totalité des acteurs de la collectivité. Vous savez à quel point nous leurs sommes reconnaissants d'avoir non seulement joué le jeu, mais également d'avoir été imaginatifs pour trouver des solutions. Vous n'avez ici qu'un chapitre de dépense qui illustre la chose, mais c'est le plus important : les charges de personnel représentent entre 63 et 64 % de nos dépenses de fonctionnement. Vous retrouvez un séquençage à l'identique du graphique précédent. Vous voyez que sur la période 2014–2019, il y a une stabilisation des charges de personnel. Cela a évidemment été un effort conséquent. Il a fallu trouver des solutions, interroger nos politiques pour, année après année, réussir à obtenir un résultat tel que celui-ci.

- *Les recettes*

Vous avez une mise en perspective rétrospective remontant à 2008. Vous retrouvez ce qui a été évoqué. Il y a très clairement deux temps : une séquence 2008–2014 au cours de laquelle on voit qu'il y a une respiration. Année après année, les recettes augmentent. Puis, vous avez la séquence 2014–2019 qui voit les recettes stagner. Vous savez pourquoi.

Je vais aller à l'essentiel. Sur la projection 2019, nous aurons des recettes en augmentation comprise entre 0,2 % et 0,5 %. Nous sommes en train de consolider tout cela. C'est un peu à l'image du mandat. Nous avons des recettes qui augmentent – soyons ambitieux et optimistes – de 0,5 % dans un contexte inflationniste supérieur à 1 %. En réalité, à périmètre constant de politique, à périmètre constant de dépenses, il ne s'agit pas d'une véritable augmentation de recettes, mais en réalité, d'une réduction, si nous les pondérons par l'inflation, qui réduit nos marges de manœuvre et nos moyens. Deux illustrations pour comprendre la chose : la DGF.(Dotation globale de fonctionnement) Vous avez son évolution depuis 2008. Vous voyez ce qui s'est passé : d'abord une phase de réduction puis une phase de stabilisation sur la période 2014–2019 sous l'effet des politiques sous HOLLANDE et sous MACRON.

La fiscalité est stabilisée à l'image, finalement, de toutes nos ressources. Les dotations métropolitaines ont été stabilisées. Je l'ai dit à plusieurs reprises, c'est une bonne chose. Il a fallu lutter au niveau de la MEL contre la volonté de certains élus de ponctionner les dotations que Villeneuve d'Ascq perçoit parce que le modèle villeneuvois peut agacer, peut entraîner quelques jalousies en termes de dynamisme. Si sur ce mandat, nous avons réussi à stabiliser avec les différents élus, quelle que soit leur couleur politique, les dotations métropolitaines, il faudra être particulièrement vigilant lors du prochain mandat parce que ce qui ne s'est pas mis en œuvre pendant ce mandat, je ne doute pas un instant que certains acteurs du territoire métropolitain auront toujours dans un coin de leur tête le fait de revenir à la charge et peut-être même dès le début du prochain mandat métropolitain. Le FPIC (Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales), la CAF (Capacité d'autofinancement), la fiscalité locale sont stables.

Un mot sur la fiscalité locale : elle va augmenter l'année prochaine de 300 000 € (soit 0,7 %). Comme vous le savez, c'est lié à la revalorisation légale des bases fiscales. Nous avons fait un choix à Villeneuve d'Ascq depuis 13 ans, 14 ans en 2020, de ne pas augmenter les impôts. C'est un choix qui a été posé comme le refus d'une solution de facilité en sachant qu'à Villeneuve d'Ascq, nous appartenons au tiers des communes de la Métropole qui possède la pression fiscale la plus basse. À Villeneuve d'Ascq, par rapport au reste des communes de la Métropole, on paye peu d'impôts et si on pondère par l'importance des services rendus à la population, ce qu'il faut toujours faire, on peut considérer que nous sommes une ville à faible fiscalité pour les habitants. Pourquoi ne pas avoir augmenté les impôts ? Je l'ai déjà dit et je le répète : ce n'est en aucun cas une condamnation de l'impôt en lui-même. Nous sommes attachés à l'impôt. Nous considérons que c'est le meilleur outil de redistribution, de correctif des inégalités sociales. L'impôt fait partie des leviers et des principes mêmes de la république sociale avec les principes de solidarité. Je reste persuadé que le consentement de la population à l'impôt existe. Toutefois, il existe dès lors que l'impôt est compris, dès lors que l'on comprend l'usage qui est fait des recettes fiscales. Nous refusons ici de céder au populisme fiscal qui s'exprime au niveau de l'État. On fait croire aux gens qu'en supprimant un impôt, on leur rend du pouvoir d'achat, mais, à l'arrivée, on ponctionne sur les services du quotidien, sur le démantèlement de services sociaux, sur le démantèlement d'une république sociale et d'un État que l'on qualifiait d'État-providence il y a encore peu, à l'image finalement des retraites, à l'image de ce qui s'est fait sur la politique « aînés » au début du mandat, à l'image de ce qui s'est fait sur les politiques étudiantes. Nos concitoyens ne sont pas dupes de la chose et, passé l'effet d'annonce, les colères sociales se sont exprimées. Elles sont finalement l'illustration du réceptacle de ce qu'est le populisme fiscal : si on donne moins de moyens à la sphère publique, si on donne moins de moyens aux collectivités, la colère s'exprimera très rapidement quand les premiers effets se feront sentir. Nous en avons – malheureusement, j'allais dire – désormais, au quotidien, l'illustration dans le pays.

Si nous sommes attachés à l'impôt et si nous n'avons pas activé ce levier, c'est précisément pour le conserver. Nous avons toujours dit que dans l'hypothèse où il faudrait toucher aux subventions au monde associatif, dans l'hypothèse où il faudrait diminuer la qualité des services publics et la quantité de ces services à Villeneuve d'Ascq, nous pourrions avoir recours à l'impôt. Toutefois, nous ne l'avons pas fait car nous avons été en mesure de ne pas le faire. La rigueur de gestion nous a permis de conserver ce levier pour le moment où il serait possible de l'activer. Entre-temps, la suppression de la TH a affaibli ce levier, l'a diminué à proportion, mais ce n'est pas nous qui l'avons décidé.

Je répète notre rapport très clair à la fiscalité : on active le levier de l'impôt uniquement s'il y a lieu de le faire, à des fins précises, identifiées et parfaitement intelligibles et acceptables pour nos concitoyens. À Villeneuve d'Ascq, cela fait 13 ans que les impôts n'ont pas été augmentés – ils sont faibles – et ils ne le seront pas l'année prochaine.

- *Bilan de la situation financière*

Vous retrouvez le bilan de la situation financière sur l'évolution de notre capacité brute d'autofinancement. Au cours des années 2008–2018, nous avons eu une consolidation structurelle, régulière de l'autofinancement. Ce dernier a atteint des records en 2016, 2017 et 2018. Nous avons annoncé qu'il allait se dégrader très légèrement en 2019, mais il restera supérieur à 10 millions d'euros. Comme vous le savez, il se dégrade car nous avons engagé une politique importante d'investissement. Nous avons évidemment des reports avec un petit recours à la dette sur les compensations à payer en termes d'intérêt de l'emprunt. Nous avons et nous aurons un autofinancement qui reste tout à fait satisfaisant, supérieur à 10 millions d'euros.

Il est important d'avoir cela en tête car, finalement, la qualité de l'autofinancement à Villeneuve d'Ascq, qui est consolidé de longue date et consacré pendant ce mandat, correspond à une stratégie budgétaire qui s'est déployée tout au long de la séquence 2014–2020 et on peut même anticiper sur la séquence 2008–2020. J'ai explicité à de nombreuses reprises la stratégie déployée : il s'agit tout d'abord d'ajuster les dépenses sur les recettes, de faire preuve de rigueur, de chercher des économies là où nous pouvons les faire, d'optimiser tout ce qui est possible en termes de dépenses, de moyens humains.

Nous dégageons un autofinancement conséquent. Sur celui-ci, nous adossons un emprunt qui nous permet de réaliser à la fin du mandat un investissement historique. Les choses ont été programmées comme cela. Il fallait réussir le pari de cette stratégie. Cela s'est concrétisé à mesure que le mandat se déroulait. Cela a fonctionné puisque vous savez que sur la séquence 2017–2023, nous avons lancé au niveau de la Ville un investissement historique. Je vais y revenir notamment dans le troisième point de la démonstration.

➤ **Les éléments de préparation du budget primitif**

▪ *L'évolution des dépenses d'équipement*

Vous retrouvez sur la séquence 2008–2014, le cycle électoral d'investissement avec une montée en puissance en fin de mandat. Vous retrouvez ce cycle sur la séquence 2014–2019. Toutefois, il faut la projeter en réalité sur la séquence suivante puisque l'investissement ne va pas seulement être conséquent en 2018, 2019, 2020, mais il va se prolonger jusqu'en 2023. C'est une singularité. Nous allons en reparler.

▪ *La préservation de notre modèle de service à la population*

Pour la présentation de ce troisième point à savoir les éléments de préparation du budget 2020, vous allez voir que dans le diaporama, je diffère un peu de ce qui est présenté dans le rapport qui a été remis parce que je souhaitais véritablement insister sur la prospective non pas de la prochaine année, mais de l'ensemble du mandat avec une série d'évolutions subies qui définissent quelque part quelques grands axes structurants du mandat à venir quelle que soit l'équipe qui conduira la politique municipale ici. En ce qui nous concerne, nous avons posé des axes

structurants extrêmement clairs.

Lors d'un débat d'orientation budgétaire, on évoque surtout la situation financière et budgétaire et c'est surtout au moment du budget primitif que je présenterai en détail les différentes colorations des politiques déployées. Ici, je me contente de présenter les éléments politiques qui structurent notre préparation budgétaire. D'abord, ce que nous avons fait depuis le début du mandat : la préservation d'un modèle très conséquent d'un très haut niveau de service public à la population et d'un monde associatif tout aussi conséquent. C'est le modèle villeneuvois. C'est le modèle de service public. C'est le modèle de solidarité. C'est le modèle du dynamisme associatif sur la Ville qui fait le moteur de Villeneuve d'Ascq, qui en fait sa principale force d'attractivité. Nous l'avons répété et je le redis ici : le service public c'est le patrimoine de ceux qui n'en ont pas, de ceux qui en sont dépourvus. Quand vous êtes fragiles socialement, à Villeneuve d'Ascq, vous pouvez avoir toute une série de dispositifs qui vous aident, vous accompagnent, qui vous rendent fiers par rapport à ce que vous vivez au quotidien. Je prends l'exemple de nos écoles : les deux tiers des mêmes de Villeneuve d'Ascq mangent à la cantine. Ce sont des taux de fréquentation qui sont très conséquents sur lesquels nous pourrions faire des économies. Il y a plein de Mairies qui ne visent pas un tel taux de fréquentation, en diminuant la qualité de service, en renchérissant le coût de la prestation pour les familles. Nous nous refusons à la chose parce que cela fait partie de l'identité villeneuvoise, de l'ADN de la Ville. C'est la même chose pour les vacances. Nous conservons d'importants départs en vacances pour les familles les plus modestes. Vous savez que nous envoyons ces enfants trois semaines en vacances pour moins de 50 €. À l'échelle nationale, c'est quasiment unique de trouver un tel dispositif social, un tel dispositif de solidarité. Je parle des plus jeunes, mais je pourrais également parler des aînés. Ceux qui ont assisté aux banquets savent l'importance des politiques conduites à destination de ces populations. La solidarité qu'elle soit intergénérationnelle, qu'elle soit structurelle, dans l'accès la culture, dans l'accès au sport, l'accès aux loisirs met l'humain en priorité à Villeneuve d'Ascq. Je l'ai dit : quelle que soit la situation budgétaire, c'est quelque chose que nous sanctuarisons budget après budget.

- *Un niveau d'investissement historique*

Nous en avons parlé : les dépenses de fonctionnement et la solidarité, quand elles sont bien gérées, n'excluent pas la possibilité d'avoir un investissement conséquent pour la collectivité. La séquence qui a été ouverte en 2018 jusqu'à 2023 est une séquence d'investissement historique sur la Ville. Je rappelle que sur le mandat 2014–2020, nous avons pour objectif d'atteindre 100 millions d'investissements soit une moyenne de 16,5 millions d'investissements par an. Cet objectif sera tenu et même dépassé. Il apparaissait ambitieux. Si vous intégrez que sur la séquence 2020–2023, nous allons avoir plus de 115 millions d'investissements, vous mesurez à quel point on rentre dans une séquence qui est particulièrement nouvelle pour la Ville, qui est historique. C'est un peu le pendant de notre niveau de service public, mais cette fois en termes d'aménagements,

d'espaces publics, de bâtiments, de cadre de vie.

Vous aurez évidemment une déclinaison beaucoup plus précise au moment du BP. Vous connaissez ce sur quoi nous nous sommes déjà engagés : la réinvention d'un véritable centre-ville à Villeneuve d'Ascq, des quartiers qui sont redessinés et modernisés, des bâtiments qui sont rénovés avec une politique d'économie d'énergie, des équipements qui sont améliorés aussi bien dans leur qualité que dans leur durabilité pour être mis au service de nos associations, de nos services. Si vous parcourez la Ville aujourd'hui, si vous ne l'avez pas vu, c'est assez surprenant. Vous savez très bien qu'il n'y a aucun domaine ni aucun quartier qui est négligé aujourd'hui et que Villeneuve d'Ascq est en train de se transformer doucement, mais sûrement pour devenir une véritable ville du XXI^e siècle adaptée aux enjeux qui sont ceux qui s'imposent à nous aujourd'hui.

Cela fait le lien avec le troisième axe structurant très fort que nous posons à la fois pour le budget 2020, mais évidemment pour le mandat à venir : il s'agit de renforcer et d'accélérer sur la transition écologique.

- *Une ville en transition écologique*

Vous savez que Villeneuve d'Ascq est une Ville singulière à ce niveau avec plus d'un tiers du territoire végétalisé. Nous irons bien au-delà à travers des politiques qui ont déjà été expliquées depuis deux ans et qui sont déjà déployées aussi bien sur le quantitatif que sur le qualitatif. C'est aussi évidemment la lutte contre la pollution qui est devenue un enjeu majeur de santé publique auquel il faut s'attaquer, les transports alternatifs, les déplacements en ville, la pédagogie, la tension, les aménagements à réaliser, peut-être aussi la contrainte qu'il faudra assumer dans certains cas, un Plan climat qui va être défini, un Plan biodiversité. Nous allons généraliser tout ce qui fonctionne bien sur la Ville, qui est expérimenté à travers la sphère privée, la sphère associative, à travers les établissements scolaires. Nous allons généraliser tout cela pour que ce qui fonctionne, ce qui fait la richesse du territoire villeneuvois soit appliqué sur l'ensemble du territoire.

Je termine avec une évocation sur laquelle je reviendrai plus en détail lors du BP : la ville nourricière, la ville vivrière. Nous y travaillons activement depuis deux ans. Vous savez que toute une série de choses a été annoncée et est en train d'être mise en œuvre. Elles se déploieront pour transformer le paysage villeneuvois, les pratiques, les habitudes parce que cela fait véritablement partie des choses qui s'imposent à nous à l'échelle mondiale, à l'échelle nationale, mais aussi à l'échelle locale. C'est là où nous agissons au quotidien. Nous le faisons depuis des années et c'est sur ce point que nous allons encore accélérer en 2020 et pour le mandat à venir si toutefois nous étions encore aux commandes de la Ville.

Bref, vous l'avez compris : des services publics sanctuarisés, un investissement historique, une ville en transition écologique. Ce sont des axes clairs qui vont structurer la préparation du budget 2020.

Cela impose des moyens, des capacités à agir. Cela impose des marges de manœuvre à dégager. Vous avez deux éléments budgétaires qui vont nous permettre de mettre en perspective la chose. Les deux diapositives qui vous sont

présentées confirment ce que nous avons déjà évoqué et ce qu'il va falloir poursuivre en 2020.

- ***Les dépenses de personnel***

Elles représentent 64 % de nos dépenses. Vous savez que la plupart d'entre elles sont contraintes. Si vous voulez faire des économies sur le personnel de crèche, cela veut dire qu'il faut supprimer des places en crèche. Nous nous y refusons. J'évoquais la brutalité, l'injustice de la séquence à la fois HOLLANDE et MACRON en termes d'assèchement des finances des collectivités locales. Je rappelle que nous faisons des efforts depuis 2008. Vous avez ici la base 2007 qui vous est présentée avec l'ensemble des dépenses de personnel pour les communes de la sphère et Villeneuve d'Ascq. Vous voyez qu'année après année, il y a un delta qui s'est accentué. Nous avons mieux maîtrisé nos dépenses de personnel, nous avons fait davantage d'économies en optimisant, en interrogeant, en travaillant avec le personnel. Je remercie évidemment l'ensemble des acteurs de la collectivité qui ont pu non pas projeter, non pas envisager, mais réaliser la chose. C'est extrêmement important de le reconnaître et de le saluer. Cela veut dire qu'année après année, cette marge de manœuvre diminue. Aujourd'hui, il ne faut pas faire semblant : nous sommes dans une situation où il serait illusoire de croire que nous pourrions prolonger le delta qui s'accroît sur ces différents graphiques parce que nous sommes sur un fil. Nous arrivons à tenir la situation, mais nous ne pourrions pas continuer ainsi. Nous en sommes conscients. Cela veut dire qu'il faudra réinterroger l'ensemble des politiques, qu'il faudra trouver un autre mode de fonctionnement sur le prochain mandat, quelle que soit l'équipe qui gèrera la Ville à partir de mars prochain. Ce que nous avons été en mesure de réaliser avec le concours du personnel municipal, avec l'ensemble des élus, de différents acteurs de la collectivité, nous ne serons sans doute plus en mesure de le faire parce qu'on ne peut pas ad vitam aeternam procéder ainsi. Nous avons réussi. Il faudra trouver d'autres formules, d'autres leviers pour pouvoir continuer à dégager des marges de manœuvre budgétaires. L'évolution des dépenses de personnel confirme cela. Il y a un moment où vous ne pouvez pas continuer à faire autant avec moins. C'est ce qui nous a été imposé et c'est ce que nous avons en partie subi année après année.

- ***Une dette saine et maîtrisée***

Le deuxième élément de préparation que je voulais souligner est la situation de l'endettement de la Ville. Comme vous le savez, la Ville est deux fois moins endettée que la moyenne des autres villes de la strate. On pourrait produire une dizaine d'indicateurs qui confirment la chose. Les deux plus significatifs vous sont présentés : la dette par habitant rapportée en annuité et l'encours de dette par habitant. Comme vous le voyez, nous sommes peu ou prou deux fois moins endettés que les autres villes. De plus, la dette est non seulement faible, mais elle est parfaitement saine et elle constitue un levier activable. Précision en termes de stratégie politique : la bonne dette existe. Il est sain pour une collectivité de s'endetter à dessein intelligent, pour des investissements utiles. Toutefois, il faut activer la dette dans la bonne séquence, dans le bon moment et pour la bonne action.

C'est ce que nous nous sommes attachés à faire en consolidant d'abord

l'autofinancement pour adosser la dette à une première performance, pour profiter d'un contexte particulièrement porteur avec des taux d'intérêt historiquement bas. C'est ce qui nous a permis de nous engager sur un investissement important. Comme vous allez le voir dans le reste de la démonstration, nous avons eu recours en fin de mandat au levier de la dette, mais de façon très mesurée, très limitée. On pourrait nous reprocher de ne pas avoir assez endetté. On pourrait nous dire que nous aurions pu y aller davantage notamment pour profiter des taux d'intérêt historiquement bas. La chose aurait pu se discuter. J'anticipe la remarque si elle devait être formulée : je rappelle toujours que si vous avez un recours à la dette, vous accumulez du capital au niveau de la dette, mais vous avez un report des annuités impayées en fonctionnement. C'est l'effet taux d'intérêt. Même s'il est faible, il existe quand même et cela dégrade d'autant l'autofinancement. Soit vous êtes dans un cercle vertueux, soit vous êtes dans un cercle vicieux, le tout est de trouver un point d'équilibre. Je crois que c'est ce que nous avons réussi à faire. Vous allez le voir avec les éléments qui suivent. J'insiste sur l'importance de ne pas dégrader les finances d'une collectivité. Le relais qui sera passé à la prochaine équipe municipale sera celui d'une Ville parfaitement saine en termes de finances. Avoir des finances saines pour une collectivité, c'est conserver la possibilité d'agir. C'est conserver la possibilité de faire face. Une Ville qui a des finances dégradées est une Ville qui subit, c'est une Ville qui courbe l'échine, qui plie et qui n'est plus pleinement maîtresse des orientations, des politiques qu'elle souhaite insuffler au territoire. D'où l'importance de ne pas s'emballer, de ne pas partir sur un endettement quand il y a une fenêtre de tir qui s'offre à nous. Il faut maîtriser la chose, il faut avoir recours à la dette parce que l'emprunt est une bonne chose, mais il faut être capable de le faire en mesure, en responsabilité sans obérer la capacité de réagir en cas de coup dur. On sait très bien que dans un contexte où l'État se désengage, il serait tentant de lâcher un peu, de dire on s'endette et on verra dans quatre ou cinq ans. Nous nous sommes refusés à cette stratégie d'abord parce que nous la considérons comme peu responsable à l'égard de nos concitoyens et de la philosophie politique qui est la nôtre, mais aussi parce que ce serait une erreur lourde à moyen terme qui condamnerait l'action publique et l'action de la collectivité. Que les choses soient claires et, d'une certaine façon, sanctuarisons le propos : la prochaine équipe municipale va disposer de finances saines et d'un levier d'action préservé au niveau de la capacité à recourir à l'emprunt.

- ***L'investissement***

La prochaine équipe municipale aura à faire la chose en intégrant un déploiement massif de l'investissement. C'est la nuance : elle n'aura pas le choix sur une série d'investissements puisqu'ils ont été engagés. Cela a été présenté et longuement exposé. Vous retrouvez dans le livret une série de dépenses qui nous engagent jusqu'en 2023. Il y en a, en gros, trois types.

o *Les programmes pluriannuels*

Les premières dépenses sont celles qui correspondent à des programmes pluriannuels. La tranche 2020 vous est présentée, mais la plupart d'entre eux se déroulent jusqu'à l'horizon 2022–2023. Sur ces programmes pluriannuels, entre 15 et

16 millions d'euros vont être dépensés en 2020. Je ne vais pas vous présenter chacun de ces dossiers. Vous les connaissez. Il y a le réaménagement du Pont-de-Bois, du Centre-Ville avec le projet Grand-Angle, la montée en puissance qui continue de la vidéoprotection sur la ville, des investissements dans nos groupes scolaires, dans notre patrimoine culturel, dans nos équipements sportifs. Il y a quelques opérations immobilières. Il y a un projet qui nous tient à cœur car c'est un beau symbole pour inaugurer la rénovation du Centre-Ville : le centre social avec 700 000 € qui seront dépensés dès 2020. Il y a la Rose des Vents, l'Astropole.

Il y a également une série d'investissements ambitieux qui correspondent à de nouveaux équipements car, je le souligne, cela fait partie des choses que nous avons été en mesure de faire. Nous n'avons pas tout subi. Nous avons aussi pu inventer, innover et proposer de nouveaux équipements à terme pour la Ville. Vous les retrouvez dans ces programmes pluriannuels.

- *Les opérations récurrentes*

Vous retrouvez également sur la diapositive suivante les opérations récurrentes. Cela va des ADAP (Agendas d'accessibilité programmée), avec la programmation sur 9 ans que vous connaissez, aux travaux d'accompagnement de la MEL, en passant par une série de travaux qui continuent au niveau de l'éclairage public. Vous savez à quel point le chiffrage est important et il se déroule sur plus de 10 ans. La Ville a d'ailleurs été saluée pour la qualité de sa rénovation de l'éclairage, les économies réalisées et la finalité en termes qualitatifs par rapport à la trame verte et bleue et noire qui se met en place à travers la dimension raisonnée de l'éclairage la nuit. Il y a également les aires de jeux et les enveloppes pour les programmes annuels. Il ne faut pas oublier que si vous entretenez bien le patrimoine c'est autant qu'il ne faut pas investir lorsqu'il s'est dégradé. Vous avez des enveloppes conséquentes que vous retrouvez dans le tableau : 4,6 millions, 2,3 millions, etc. Les opérations récurrentes pour 2020 s'élèvent à 10,5 millions.

- *Opérations diverses*

Vous avez une série de dossiers à programmer ou d'opérations ponctuelles qui ont été ciblées. Les différentes opérations vous sont présentées, je ne les égrène pas pour ne pas alourdir le propos. Les opérations diverses avoisinent le million et demi pour 2020.

- **Synthèse de la programmation de l'investissement**

En 2020, il y a une deuxième tranche d'investissement massif qui correspond à la séquence qui se déploie jusqu'à 2023. Je rappelle les enjeux. En 2020, plus de 27 millions seront investis sur la Ville. Nous projetons 34 millions en 2021 et 36 millions, en 2022. Il s'agit d'une véritable montée en puissance. Cette séquence va devenir plus modeste à l'horizon 2023 en restant toutefois à un niveau tout à fait satisfaisant qui correspond à un peu moins de la moyenne de ce qui a été réalisé sur la séquence 2014–2020 avec 15 millions d'euros. Il est évidemment difficile de se projeter complètement en 2023. Vous savez qu'il y aura sans doute des investissements supplémentaires à réaliser.

Intégrons bien la chose : 27 millions en 2020. La séquence sera déclinée jusqu'en 2023 et elle fait partie des éléments structurants de la politique municipale qui sera initiée en 2020 et au cours des deux ou trois premières années du prochain mandat.

Il est très important d'intégrer les effets sur les finances communales de cet investissement historique. Je ne vais pas vous décrire tout ce que vous retrouvez comme indicateurs et comme éléments dans le dossier, mais simplement souligner les plus importants. En ayant légèrement recours au levier de l'emprunt, notre autofinancement va tout de même rester conséquent. Il sera, dans la prospective, à plus de 9 millions d'euros. Notre capacité de désendettement reste tout à fait satisfaisante puisque, au plus fort de l'investissement tel qu'il aura été conçu, elle restera de 7,1 années en 2022, ce qui nous situe en dessous de la moyenne des Villes de la strate. C'est tout à fait satisfaisant. Notre fonds de roulement va diminuer. Du fait des économies réalisées, celui-ci est trop conséquent. Les autorités de tutelle préconisent d'avoir une trentaine de jours de réserve pour pouvoir garantir les imprévus. Au plus fort de l'investissement, de la dépense qui se déclinera, vous voyez que nous avons cette stabilisation autour des 30 jours. Il n'y a donc pas d'inquiétude à avoir. L'investissement massif réalisé ne dégradera pas, ne fragilisera pas la situation financière de Villeneuve d'Ascq. C'est ce qu'il y a de plus important à relever ce soir indépendamment des choix effectués. Cette réalité est, je le répète, véritablement structurelle pour Villeneuve d'Ascq.

➤ Conclusion

Voilà ce que j'avais à vous dire ce soir. Je vais conclure de façon assez brève car je voudrais que le propos soit concentré sur deux éléments essentiels que j'ai rappelés en introduction et que nous avons essayé d'expliquer ici.

2020 marque la fin d'une séquence qui aura été la séquence 2008 – 2014 – 2020 avec une stratégie budgétaire que j'ai rappelée. Celle-ci a consisté à adosser à un autofinancement consolidé une préservation de nos services, mais surtout un emprunt qui nous permet un investissement historique dont la Ville avait besoin. Cela la modernise, la lance véritablement et la consacrera comme une véritable ville du XXI^e siècle.

Nous voterons un budget en février prochain. Il sera exécuté par une nouvelle majorité. La séquence qui s'ouvrira en 2020, quelle que soit la majorité qui conduira les affaires, ne pourra pas être reproduite à l'identique. Il est clair que nous allons clore cette séquence et que nous en aurons une nouvelle sur Villeneuve d'Ascq. Il y a une nouvelle période qui va s'ouvrir. Il faudra la définir en fonction des équipes qui seront aux commandes, en fonction des choix et des stratégies, des politiques menées. Toutefois, cela sera fait avec des marges de manœuvre réduites en termes de stratégie d'économie car on ne peut pas reproduire ad vitam aeternam ce que nous avons fait dans ce mandat. On conserve des marges au niveau du recours à l'emprunt, de la dette. Le levier fiscal que nous avons sanctuarisé a été d'un seul coup obéré de près de la moitié par les politiques du gouvernement, ce qui n'avait

pas été prévu ; nous le subissons. Il y a un élément qui participe à une forme d'inquiétude et de difficultés supplémentaires à affronter, pas pour Villeneuve d'Ascq, mais pour toutes les collectivités en réalité, c'est cette incertitude totale sur les mécanismes de compensation, sur les mécanismes de péréquation. D'une certaine façon, je souligne l'irresponsabilité de l'État en la matière. On ne peut pas demander en même temps aux collectivités de faire des efforts, on ne peut pas leur imposer des efforts à réaliser sans leur garantir les grilles d'application qui leur permettront de réaliser véritablement ces efforts. Là, il y a non seulement la contrainte en nous demandant de prendre en charge une masse d'économies à réaliser, mais en plus, on ne nous dit pas comment nous allons pouvoir nous mouvoir, comment nous allons pouvoir fonctionner, réagir pour faire face à la situation. Je vous dirai, en tant qu'Adjoint aux finances, que c'est sans doute ce qu'il y a de plus insupportable parce que travailler dans la contrainte, nous savons faire, effectuer des choix et les assumer, nous savons faire, mais jouer une partie sans connaître par avance à minima ses règles, c'est véritablement compliqué. C'est d'ailleurs ce qui participe à la colère sociale du moment. On n'y voit pas clair. Les collectivités aujourd'hui sont maltraitées. La colère des élus et des associations d'élus est unanime à ce sujet. Personne ne doute que nous allons évoluer dans un contexte difficile, mais cela est rendu d'autant plus compliqué que les incertitudes seront nombreuses. Ce sera sans doute l'un des enjeux majeurs de la campagne municipale et, en tout cas, le défi qui attend les prochaines équipes, quelle que soit leur couleur politique.

Voilà ce que j'avais à vous dire ce soir. M. le Maire, je vous rends la parole.

Gérard CAUDRON, Maire

Merci Sylvain. Je n'ai pas besoin de te dire, comme d'habitude, le degré d'écoute par rapport à une présentation qui est à la fois équilibrée, saine, pondérée et en même temps qui représente bien l'état de notre Ville, le résultat de ce que nous avons fait et la base pour continuer dans les années qui viennent.

Je prends tout de suite les inscriptions. Qui souhaite intervenir ? Mme BARISEAU, Mme DESCAMPS, Mme KHATIR, M. BURETTE. La parité n'y est pas. C'est tout ?

Mme BARISEAU.

Florence BARISEAU, groupe Villeneuvois Avant Tout

Merci. Ce soir, c'est finalement l'heure des choix. C'est l'heure des choix parce que c'est le propre d'un débat d'orientation budgétaire. Le rapport d'orientation budgétaire est uniquement un outil technique qui doit être au service d'une politique et quand on dit au service d'une politique, il doit, bien sûr, clairement annoncer une vision, un cap, des choix prioritaires et bien entendu, une stratégie financière pour assumer ces choix. L'an dernier, nous avons eu d'ailleurs une esquisse de débat sur ces enjeux prioritaires. Nous les avons présentés en quatre points : la mobilité sociale et intellectuelle, l'écologie, la démocratie renforcée et la cohésion sociale. C'est bien à la lecture de ces enjeux qu'il est de notre responsabilité d'apporter des réponses ; des réponses locales à ces enjeux locaux et des réponses en termes de stratégie financière.

Là où je ne suis pas tout à fait d'accord, M. ESTAGER, c'est que pour moi, ce DOB ne doit pas parler du passé. Ce n'est pas un DOB bilan puisque la fonction première d'un DOB est d'engager l'avenir. Il doit donc énoncer des perspectives d'avenir. Je me suis finalement déjà exprimée sur le bilan à l'occasion du compte administratif puisque, je le rappelle, c'est lui qui arrête les comptes. Lors du dernier compte administratif, je me suis exprimée sur ce bilan. J'ai même voté ce compte administratif en terminant par cette phrase qui disait que l'héritage était honorable. À mon sens, ce n'est pas du tout la question ce soir. La question est de savoir vers quel avenir vous engagez, nous engageons, Villeneuve d'Ascq. C'est à travers ce prisme que portera notre intervention.

Sur le fonctionnement, par exemple, j'ai bien entendu à peu près 1 % d'augmentation des dépenses et 0,5 % des recettes. À part l'effet ciseau, il n'y a pas grand-chose à dire. Vous n'avez pas beaucoup parlé des charges générales. Ce qui m'intéresse c'est de constater que les charges générales notamment la gestion des fluides sont en hausse ; nous le savons. La question qui sous-tend derrière ce chiffre est : quelle politique d'économie d'énergie ?

Les charges de personnel sont relativement stables. La question qui sous-tend derrière ce chiffre est : quelle est la politique de ressources humaines ? Quelle gestion prévisionnelle des emplois et compétences, par exemple ?

Nous aurons sans doute le chiffre définitif de l'immobilier lors du BP. L'année dernière, cet indicateur était en hausse. Je vous avais d'ailleurs demandé si c'était une question de volume de vente ou de renchérissement des prix. Nous savons que les prix de l'immobilier à Villeneuve d'Ascq sont plutôt à la tendance haussière. Derrière ce chiffre, c'est quelle politique logement notamment pour les primo-accédants ?

C'est ça aussi l'heure des choix.

Nous en arrivons au gros morceau de ce DOB : l'investissement. Nous avons toujours salué votre effort d'investissement sur ce mandat. Vous aviez annoncé 100 millions, nous y sommes. Investir, c'est engager l'avenir. Investir, c'est s'inscrire complètement dans l'avenir. En revanche, il y a quelques questions par rapport à cet investissement, sur ce qui est envisagé jusqu'en 2023. Vous parlez de volumes historiques. Oui, c'est un volume quasiment en explosion puisque nous sommes à un total de 82,7 millions d'euros de dépenses d'équipement sur 2020, 2021, 2022 à comparer aux 53,8 millions inscrits au budget primitif de 2014, 2015 et 2016. C'est un différentiel de 30 millions d'euros soit + 56 %.

Il est donc intéressant de savoir comment l'investissement est financé et quels sont les choix d'investissement.

Comment l'investissement est-il financé ? Il y a les ressources propres, l'indicateur de la capacité d'autofinancement et la dette. Regardons d'abord la CAF. Il faut en donner la définition. La CAF, c'est l'attitude ou l'inaptitude, suivant son niveau, d'une structure à dégager des marges de manœuvre provenant de ses ressources propres

et de ses ressources internes en vue de financer ses besoins de développement et donc, de financer son avenir. C'est donc un indicateur intéressant pour envisager l'avenir. Toutefois, comme l'a démontré le graphique qui a été projeté et qui se trouve en page 10 du document, la CAF est en chute et retrouve son niveau de 2012 qui, certes, est acceptable. Toutefois, elle est tout de même en diminution. Cela veut dire que nos marges de manœuvre sur nos ressources propres sont en baisse. Il ne s'agit pas d'un jugement, mais d'un fait.

De ce fait, nous en revenons à la question de la stratégie pour financer les investissements. Comme vous l'avez dit, il s'agit du recours à la dette. Nous avons les chiffres en page 20 avec une augmentation en trois exercices du taux d'endettement projeté de Villeneuve d'Ascq de 30 % avec une capacité de désendettement qui passera de 4,9 ans en 2020 à plus de 7 ans en 2022. On pourrait, juste en considérant ces deux indicateurs, se dire que la stratégie financière est de recourir à la dette pour financer ces investissements. Nous avons toujours été clairs sur ce sujet : 4,9 ans de capacité de désendettement, c'est raisonnable donc cela n'apparaît pas dramatique. Simplement, il faudrait être plus clair sur la façon dont vous allez financer ces investissements. D'ailleurs, je reprends vos propos, M. ESTAGER. À l'instant, vous avez dit : comment construire une stratégie dans ces conditions ? Je vous renvoie donc la question parce que c'est exactement celle que je me pose : quelle stratégie financière pour les ambitions ou en tout cas les annonces que vous faites ce soir ?

Ensuite, nous allons parler des choix de vos investissements. J'ai deux sujets. J'ai notamment celui de l'Astropole. Si j'ai bien compris, il s'agit d'un équipement neuf que la Ville va construire pour l'usage d'une association lilloise à qui nous avons déjà attribué la jouissance du pavillon de chasse. Quel est son coût global ? J'entends par là la construction et l'équipement même si j'ai commencé à faire l'addition et que nous flirtons avec 2,2 millions d'euros. Quel financement envisagez-vous pour cet équipement ? Combien de Villeneuvois sont membres de cette association ? Quel en sera le budget de fonctionnement ? Est-ce que c'est nous qui l'assurerons ? Je précise que je parle du pavillon de chasse et de l'Astropole.

Deuxième projet qui peut interroger : la motte féodale. Nous allons approcher le million d'euros. Là encore, son coût global est-il vraiment de 1 million d'euros ? Y a-t-il déjà des recherches d'autres financements ?

Il est vrai que l'Astropole et la motte féodale ne nous apparaissent pas prioritaires de chez prioritaires. Il y a, à mon sens, d'autres choses comme la salle Canteleu dont nous avons parlé lors du dernier Conseil municipal, la salle Rimbaud, le FOS tennis même si j'ai bien vu qu'il y a 100 000 € inscrits. J'imagine que c'est une étude parce que le FOS tennis, de temps en temps, c'est plutôt tennis piscine que tennis tout court. Il y a également la question de nos piscines. Nous sommes « riches » de deux piscines, ou pas, parce que je suis bien placée pour savoir qu'une piscine a des coûts de fonctionnement élevés. J'ai bien vu qu'il y avait quelques crédits pour Babylone. Je n'ai rien vu pour Triolo. Je pense qu'une réflexion globale doit être

menée sur nos piscines. Nous avons les dernières piscines de la Métropole à être encore dotées de portes-habits. À mon sens, il y a une réflexion globale à mener.

J'en reviens à la question de fond. Il n'y a pas de PPI (Plan particulier d'intervention). J'entends qu'il y aura un peu recours à la dette même si nous avons quelques marges de manœuvre, ce que je vous accorde. Nous avons une CAF qui est tout de même en diminution. Sur le dernier graphique, j'ai vu des recettes de fonctionnement en hausse sur les trois dernières années. Or, vous avez plus ou moins annoncé ou en tout cas vous n'avez pas exclu de recourir à l'impôt. Je vous pose donc clairement la question : dans le financement de ces investissements, comment allez-vous faire par rapport à la CAF, par rapport au recours à l'endettement et éventuellement au recours que j'ai cru comprendre à l'impôt ; en tout cas ça n'a pas été un sujet tabou.

C'est exactement ce que je disais : c'est l'heure des choix d'orientation budgétaire, mais aussi l'heure des choix de stratégie financière. Nous aurons sans doute un peu plus d'éclairage lors du budget prévisionnel. Je rappelle qu'il est demandé ce soir d'acter, ou pas, le débat d'orientation budgétaire. Nous avons eu une présentation dans le menu détail de chiffres. Je ne peux donc pas considérer que nous n'avons pas eu de débat d'orientation budgétaire puisque son formalisme n'est pas juridiquement encadré. Toutefois, j'espère des réponses claires, visionnaires ce soir ou lors du budget primitif.

Gérard CAUDRON, Maire

Vous avez terminé, Madame BARISEAU ?

Florence BARISEAU, groupe Villeneuvois Avant Tout

Oui.

Gérard CAUDRON, Maire

Mme DESCAMPS

Véronique DESCAMPS, groupe Les Patriotes

Merci M. le Maire. Je serai un peu moins longue que Mme BARISEAU. Je voudrais déjà remercier les services pour le travail qu'ils ont fait sur ce débat d'orientation budgétaire ainsi que M. ESTAGER pour sa qualité d'explication.

Je ne suis pas d'accord avec Mme BARISEAU sur le fait qu'on ne doit pas parler du passé. Je crois que tout l'enjeu d'une orientation budgétaire se situe par rapport à ce qui s'est passé avant et bien sûr par rapport à ce qui va se passer après, cela va de soi.

Ce débat d'orientation budgétaire me laisse un peu dubitative. Le budget va, bien évidemment, dans le bon sens. C'est un peu le fil de tout ce que vous avez fait depuis toutes ces années. Vous avez de gros problèmes avec notamment les baisses de dotations, la contractualisation, la suppression de la taxe d'habitation. Vous en avez parlé. Je suis tout de même très confiante notamment sur ce que vous maîtrisez. Je pense que vous maîtrisez ce budget à la perfection malgré le contexte extrêmement difficile du moment. Il n'y a pas d'austérité. Vous l'avez voulu. Vous l'avez redit. Je l'approuve. Vous conservez effectivement vos services publics qui sont extrêmement importants. La fiscalité est stable; il n'y a pas non plus d'augmentation des impôts. C'est une gestion rigoureuse, prudente; j'aurais tendance à dire peut-être un peu trop prudente, je ne sais pas, seul l'avenir nous le dira.

Là où je rejoins Mme BARISEAU, c'est sur la stratégie financière. Effectivement, nous pouvons nous poser la question. Les investissements sont historiques. Nous les avons votés. J'en suis tout à fait consciente et j'étais tout à fait d'accord car pour développer cette ville de Villeneuve d'Ascq, il n'y a pas de secret. C'est une ville qui est en mouvement, qui se transforme, qui va dans le sens de la transition écologique et Dieu sait si on en parle et si cela va être important à l'avenir. C'est vrai qu'on peut se poser la question de savoir si on fait un recours à l'emprunt, si on augmente les impôts. Cela n'est pas prévu pour l'année prochaine et je pense que jusqu'en 2023, c'est assez clair. C'est la seule petite question que j'aurais à poser en espérant avoir une réponse et peut-être pouvoir en débattre plus ouvertement.

J'ai un petit bémol, mais il est très argumenté, sur l'autofinancement. Celui-ci baisse bien évidemment un peu et c'est tout à fait normal puisqu'il y a des investissements importants.

Voilà ce que j'avais envie de dire. Je reconnais que la stratégie financière après 2023 me laisse un peu dubitative sur la continuité de ces beaux projets.

Compte tenu des efforts que vous faites et que vous avez fait dans un contexte extrêmement compliqué, j'espère en tout cas que si vous continuez, que si vous êtes à nouveau en charge de cette municipalité après les élections, qu'un jour ou l'autre, vos efforts seront récompensés. Je vous remercie.

Gérard CAUDRON, Maire

Je vous en prie. Je passe la parole à M. BURETTE.

Victor BURETTE, groupe Parti Socialiste

Merci M. le Maire. Nous abordons aujourd'hui le débat préalable à l'élaboration du dernier budget du mandat 2014–2020. C'est un moment important car il permet de bien analyser les dynamiques qui ont été à l'œuvre au cours du mandat. Il est important d'évoquer ce qui a été fait en amont même si ce n'est pas l'objet d'un ROB (Rapport d'orientation budgétaire) que de s'y consacrer majoritairement. On y parle majoritairement de l'avenir, mais il faut évoquer un peu d'où l'on vient et les dynamiques qui ont été en cours pendant le mandat pour bien comprendre les

contraintes qui sont les nôtres aujourd'hui. Ce ROB va aussi nous permettre de tracer quelques éléments de prospective budgétaire et programmatique.

Notre Ville a certainement connu le mandat le plus complexe depuis sa création d'un point de vue budgétaire avec, d'une part, la participation entre 2014 et 2017 à l'effort de redressement des finances publiques qui a conduit à l'amputation d'une part importante de notre DGF – vous nous avez entendus sur ce sujet à l'époque – et, d'autre part, depuis 2017 la mise en place des contrats de Cahors, d'une contractualisation financière avec l'État qui nous oblige à contenir la croissance de nos dépenses de fonctionnement en deçà de 1,1 % pour Villeneuve d'Ascq c'est-à-dire moins que les objectifs nationaux d'1,2 %. Alors que notre Ville était parfaitement bien gérée avec des indicateurs budgétaires qui étaient tous dans le vert, ces mesures imposées brutalement par l'État se sont avérées particulièrement injustes.

Malgré tout, notre Ville a su maintenir jusque-là le cap en s'appuyant sur trois objectifs, comme cela a été rappelé par Sylvain ESTAGER et je pense que cela le sera également par Saliha KHATIR:

- maintenir le haut niveau de service public sur notre territoire qui constitue véritablement la marque de fabrique de notre Ville. C'est un véritable choix politique au service de la justice sociale et des solidarités ;
- sanctuariser les subventions au tissu associatif qui participe activement à la vitalité de notre territoire et à son attractivité. Comme nous avons pu le rappeler tout au long du mandat, un certain nombre d'activités et de services rendus par nos bénévoles et nos associations coûtent moins cher et apportent un supplément d'âme à la ville que nos services et tous les budgets du monde ne seraient pas en capacité de remplir. C'est là tout l'intérêt de maintenir notre soutien indéfectible au monde associatif villeneuvois qui est particulièrement fort et important par rapport à d'autres communes. C'est une spécificité de la Ville ;
- garantir un haut niveau d'investissement qui permet de poursuivre le renouvellement de la ville nouvelle – c'est ce que nous avons pu engager – et de s'inscrire dans la nécessaire transition écologique, de préparer l'avenir.

À l'aune de ce rapport d'orientation budgétaire et de l'examen des derniers comptes administratifs, je pense que nous pouvons dire que ces objectifs ont été remplis. Nous avons fait cela sans augmentation des impôts locaux depuis 2007. Là encore, l'engagement en direction des Villeneuvois est tenu, ce qui n'est d'ailleurs pas le cas de toutes les majorités qui sont arrivées depuis lors dans d'autres collectivités territoriales. Je pense au Département du Nord où la majorité départementale soutenue par Mme BARISEAU a pris acte pendant la campagne de ne pas augmenter les impôts et qui, un an après son arrivée aux affaires, les a augmentés de 25 %. Ce n'est donc pas le cas partout de tenir ses engagements en matière de fiscalité.

Pour autant, nous voyons bien aujourd'hui que nous arrivons aux limites de l'exercice. Notre Ville ne dispose plus des mêmes marges de manœuvre qu'en début de mandat et le budget primitif 2020, que nous voterons en février prochain, sera

encore une fois fortement contraint par ces contrats de Cahors. La contractualisation entrera dans sa troisième année avec le BP 2020 et nous espérons fortement que ce sera la dernière. J'en profite ici pour saluer les agents de la Ville sur qui repose l'essentiel de l'effort de maîtrise des dépenses de fonctionnement, tant dans le travail de préparation et d'exécution budgétaire que dans les conditions d'exercice de leurs missions au quotidien.

Pour le reste, l'environnement financier des collectivités demeure relativement inchangé pour l'exercice 2020 qui se prépare. Il nous faudra néanmoins garder la plus grande vigilance sur la refonte de la fiscalité locale qui s'opérera pour l'exercice 2021 avec le transfert de la part départementale sur le foncier bâti en remplacement de la suppression de la taxe d'habitation. Contrairement à d'autres collectivités comme les Départements, cette réforme devrait permettre aux communes de conserver une ressource dynamique et de garder la main sur un levier fiscal. Néanmoins, gardons à l'esprit les possibles impacts sur les modalités de calcul d'autres ressources. Je vous renvoie à la démonstration de Sylvain ESTAGER.

Enfin, je voudrais terminer cette brève intervention sur une note positive en évoquant le niveau d'investissement soutenu de notre Ville. L'engagement avait effectivement été pris de réaliser 100 millions d'euros d'investissement sur le mandat. Nous y serons. Nous y sommes déjà. Mais surtout, le programme d'investissement présenté dans le rapport d'orientation budgétaire prévoit une accélération importante avec plus de 90 millions d'euros d'investissement sur les seuls exercices 2020, 2021, 2022. C'est effectivement la preuve d'une ville en mouvement, d'une ville qui continue de se transformer en profondeur.

Le bémol que j'apporte à ce ROB c'est que ces investissements incluent évidemment les actions programmées pour accélérer la transition écologique au cours des prochains exercices. C'est peut-être là le défaut de présentation de ce document qui, à mon avis, ne met pas assez en valeur ce qui est fait depuis longtemps au niveau des services en matière d'investissement qui auront des impacts écologiques positifs. Je pense à toute la rénovation thermique des bâtiments qui a eu lieu pendant tout le mandat et qui est renforcée dans cette programmation de l'investissement. Je pense aussi à la continuité sur l'éclairage public. André LAURENT a pu nous démontrer, à de nombreuses reprises dans ses rapports sur la situation en matière de développement durable, à la fois les baisses de consommation énergétique très importantes sur le bâtiment ces dernières années et les baisses de consommation d'énergie très importantes sur l'éclairage public ainsi que le renforcement de la place de la nature en ville dans le cadre nos aménagements d'espaces publics pour réduire la place de la voiture et encourager le développement des modes doux. Je pense que ce sont là des éléments que tu as pu évoquer à l'oral, Sylvain, qui sont au cœur de notre action et qui, à mon sens, mériteraient d'être davantage valorisés dans le cadre des documents budgétaires à venir.

J'ai peut-être une proposition pour les exercices suivants puisque ce sont les balbutiements des indicateurs environnementaux dans l'élaboration des budgets : je pense qu'au cours du prochain mandat, quels que soient ceux qui seront aux

affaires, ils pourront intégrer ces indicateurs nouveaux sur l'efficacité énergétique, l'efficacité écologique de nos choix budgétaires. À mon sens, ce serait une mesure de bonne gestion que de faire cela au cours du prochain mandat.

Je vous remercie de votre attention.

Gérard CAUDRON, Maire

Je vais passer la parole à Sylvain ESTAGER pour répondre. Il reste encore Saliha KHATIR ! Excusez-moi. Comme elle est sur le côté, je n'ai pas vu son bras se lever. Vas-y.

Saliha KHATIR, Adjointe au Maire (groupe Génération. s)

M. le Maire, chers collègues. Ce rapport d'orientation budgétaire est le dernier de la période 2014–2020. Il est l'occasion, comme les précédents, de montrer notre fidélité aux engagements pris devant les Villeneuvois. Que faut-il retenir de l'année qui se prépare ? D'abord, comme Sylvain ESTAGER nous l'a présenté à l'instant, la situation budgétaire est saine et propice à l'investissement. Effectivement, la situation de notre Ville est, à bien des égards, enviable et reflète le respect de la parole donnée. Nous l'avons dit, nous l'avons fait : pas de hausse des taux d'imposition. Chacun pourra noter une gestion saine et rigoureuse de notre collectivité avec des dépenses maîtrisées, des recettes en hausse, une dette largement en deçà de la moyenne des illes de la même strate sans aucun emprunt structuré et avec une enveloppe d'investissement à hauteur de 27,5 millions d'euros. Les éléments de préparation du budget 2020 prolongent la séquence en portant notre épargne brute à un bon niveau (10,4 millions d'euros). Il faut remercier ici l'ensemble des agents municipaux qui ont assumé cet effort, monté les opérations, rendu un service public de grande qualité dans un contexte très agité, marqué par de nouveaux besoins des habitants, mais aussi par des réformes territoriales nombreuses.

J'ai tout d'abord une inquiétude : la recentralisation est en marche avec le contrat financier conclu avec l'État, un soi-disant pacte qui se révèle être une mise sous tutelle de nos collectivités locales. Ce que je comprends du dialogue actuel avec l'État, c'est qu'en gros, il n'y en a pas. Pourquoi n'y a-t-il pas de dialogue ? Parce que nous respectons le contrat et restons sagement sous la barre des 1,1 %. Pour rappel, le blocage des dépenses, indépendamment de la progression des recettes, devait faire l'objet de négociations. C'est non, même si vous êtes vertueux, ce qui est le cas à Villeneuve d'Ascq ; la clause de revoyure ne permet aucune amélioration. Notre groupe s'interroge sur les dégâts de ce pacte financier pour les prochaines années quant au maintien et à la qualité de nos services publics et sur les possibles renoncements auxquels nous devrions consentir pour respecter ce dogme imposé arbitrairement et unilatéralement par l'État.

Puis, il y a eu la disparition programmée de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Certes, la recette sera compensée à 100 % pour la première année, mais on peut évidemment s'interroger pour les suivantes. Surtout, concrètement, cela signifie que nous perdons le lien fiscal avec la majorité des contribuables de

notre territoire : les locataires. L'étai se resserre. C'est une baisse de notre autonomie fiscale dans ce qui est une atteinte à la libre administration des collectivités. Notre société aspire à une logique horizontale ouverte et solidaire. Notre gouvernement, lui, impose la verticalité technique qui n'a prouvé à ce jour que sa brutalité sociale où les droits à nos futures retraites sont rabotés et la période de travail prolongée.

Notre groupe majoritaire se doit de poursuivre notre feuille de route et maintenir les priorités : l'éducation, le développement de la relation aux usagers, les services de proximité (culture, petite enfance, sport, aînés), continuer à développer la capacité de la Ville à remplir pleinement son rôle de bouclier social avec des services publics de qualité pour tous et en soutien aux plus démunis, aux plus fragiles. Les solidarités progressent à Villeneuve d'Ascq, c'est un fait. Il y a un investissement qui symbolise cette politique de solidarité. Il s'agit de deux nouveaux équipements sur la ville : un nouveau groupe scolaire au Pont-de-Bois et un nouveau Centre Social dans le quartier de l'Hôtel-de-Ville. Nous pouvons en être fiers.

Le dernier point que je souhaite aborder est primordial : c'est notre responsabilité face au défi écologique et à l'urgence climatique. À l'heure où s'achèvent les travaux de la COP 25 à Madrid, qui a réuni 196 pays ayant signé les accords de Paris et qui s'est terminée sur un échec, l'Assemblée nationale vient de rejeter une proposition de loi sur la reconnaissance de l'écocide. Alors même que tous les voyants sont au rouge et que les scientifiques nous prédisent unanimement que nous n'avons plus beaucoup de temps pour trouver des solutions, nos responsables politiques ne semblent pas le moins du monde concernés. La COP 25 est un échec malgré le discours de Greta THUNBERG qui tente comme elle le peut, avec sa juste colère, de réveiller les responsables des pays signataires des accords de Paris qui se sont déplacés à Madrid sans réelle ambition. Colère également des O.N.G., des associations et de la société civile, de la jeunesse qui sont conscientes des dangers qui nous guettent.

Depuis de nombreuses années, la Ville s'est engagée dans des actions de développement durable. Depuis plus d'un an, un dialogue constructif est établi avec des acteurs du territoire, des associations, un collectif de citoyens Ensemble pour le climat qui nous permet de réviser, d'ajuster et même d'interroger ou de réinterroger nos politiques publiques pour faire avancer notre Ville dans la transition écologique. Dès le budget primitif 2019, nous avons voté et inscrit une série d'enveloppes engageant des opérations comme la plantation d'arbres et arbustes adaptés à notre ville, la promotion de la biodiversité, le maraîchage urbain, le zéro phyto, la promotion du vélo et des modes doux. Des actions avaient déjà été initiées comme le circuit court, le bio et la lutte contre le gaspillage dans la restauration scolaire, la rénovation de l'éclairage public, une politique d'achat d'énergie verte, la rénovation thermique de nos bâtiments publics, le renouvellement du parc des véhicules et la mutualisation de véhicules municipaux propres, etc. La Ville s'est aussi investie au travers de plusieurs actions dans la sensibilisation au développement durable de sa population. Les services, comme vous le savez, proposent régulièrement des ateliers et accompagnent les habitants dans des actions notamment sur le zéro déchet, le

zéro plastique. Dernièrement d'ailleurs, les Députés de la République en marche étaient fiers de leur vote repoussant à 2040 l'interdiction des plastiques à usage unique. Le traitement de l'urgence, c'est attendre 20 ans pour la majorité présidentielle !

Enfin, mon groupe politique Génération.s salue les actions que la majorité a déjà engagées dans tous les quartiers, même s'il faut en améliorer la visibilité ; Victor BURETTE l'a d'ailleurs également mentionné. Il faut poursuivre les efforts pour contribuer à réduire notre empreinte carbone et à lutter contre la pollution. M. le Maire, vous avez déjà présenté les chantiers à approfondir. Il s'agit de la ville nourricière en appui des 300 ha de terres agricoles que vous avez conservées, la ville végétalisée avec l'aménagement et l'entretien de plus de 1 000 ha de parcs, lacs, jardins soit plus de 35 % de la surface communale verte et bleue, la ville pilote et innovante pour des transports alternatifs au tout voiture.

Dans les propositions du budget primitif 2020, nous souhaitons que les orientations budgétaires soient fortement empreintes de ce volontarisme municipal en faveur de la transition écologique par la formalisation d'une ligne verte rassemblant l'ensemble des financements en faveur de l'environnement et du climat. Accélérons et amplifions nos efforts sur le renforcement de la nature en ville, la végétalisation pour lutter contre les îlots de chaleur, les aménagements cyclables et surtout exprimons haut et fort nos valeurs et nos ambitions dans ce prochain document.

Merci.

Gérard CAUDRON, Maire

Merci Saliha. Je voudrais, avant de passer la parole à Sylvain ESTAGER, remercier tous les intervenants. Je pense que les remarques, les questions, les propositions sont non seulement toutes légitimes, mais sont toutes intéressantes à entendre et à intégrer dans la préparation, dans la finalisation du budget primitif 2020, ce qui est l'objet du débat d'orientation budgétaire. C'est un merci sincère que j'adresse y compris aux groupes d'opposition.

Mme BARISEAU, je dirais simplement par rapport à vos questionnements sur l'investissement et sur l'avenir, que nous partageons que s'il n'y a que l'Astropole et la motte féodale, cela ne représente pas grand-chose dans notre budget d'investissement. Si une autre équipe devait arriver et planter la motte féodale, ce ne sera jamais que la deuxième fois car je l'avais fait inscrire au budget primitif 2001 et mon intérimaire s'était empressé trois mois plus tard de transférer les crédits sur une autre opération.

Quant à l'Astropole, vous posez une vraie question sur la globalité du projet. C'est vrai que j'ai mis un peu la pédale douce, si je puis dire, tant que nous n'aurons pas un accord, un équilibre et un budget prévisionnel en fonctionnement pour accompagner l'investissement. Même sur l'investissement, puisque vous avez bien noté que l'intérêt de ce type d'équipement a vocation à être beaucoup plus large que le territoire communal, nous nous adresserons au Département, à la Région, à la Métropole européenne lilloise pour obtenir des concours. Après tout, examiner l'univers n'est pas le simple fait des Villeneuvois. Toutefois, n'oubliez pas pourquoi

c'est une association lilloise qui s'est implantée à Villeneuve d'Ascq. C'est tout simplement parce que l'université est lilloise d'une manière générale, parce que la qualité des universitaires qui travaillent sur l'univers dans toutes ses dimensions est reconnue plus que nationalement, qu'ils nous le prouvent régulièrement, plusieurs fois par an, en faisant des opérations où se conjuguent la qualité et en même temps l'accessibilité pour le citoyen de base. C'est ce qui a conduit à ce projet d'Astropole. Maintenant, il est vrai qu'il reste un certain nombre de questions qui se posent peut-être lorsqu'on privilégie le calendrier des investissements. Toutefois, je note à travers vos remarques et vos questions que s'il n'y a que ça sur un budget qui va s'approcher des 30 millions et pour lequel l'Astropole est inscrit pour quelques centaines de milliers d'euros, cela veut dire que nous arrivons à avoir facilement votre accord sur tout le reste.

Je le répète, ce ne sont que des éléments. On pourra toujours se demander si telle ou telle chose est bien utile. L'originalité de la Ville a également été de se doter de moulins, de s'investir avec la Communauté urbaine sur le Musée de plein air, ça a été d'avoir une Ferme du Héron qui aurait pu disparaître pour devenir un restaurant dans le cadre des 3 000 logements qui devaient être construits sur les 100 ha du quartier du Héron. Je suis sûr et j'espère que toutes celles et tous ceux qui concourent pour se faire élire pour les prochaines années intègrent bien que l'originalité d'une ville, l'attractivité d'une ville, c'est aussi de répondre à de multiples besoins, à de multiples envies, à de multiples rêves y compris ceux qu'on n'a pas soi-même. C'est cette diversité qui est tout à fait importante.

Merci aussi à Saliha KHATIR et Victor BURETTE pour leurs contributions, à Mme DESCAMPS pour ses remarques et son soutien. Je n'ai pas peur d'apprécier son soutien. Cela fait rire sur un banc. Par les temps qui courent, vous savez, c'est un peu facile. Il s'agit de gens qui se sont fait élire dans l'opposition et qui, en fin de mandat, nous adressent cela. Cela prouve peut-être que nous avons bien travaillé car ils n'ont rien à attendre de nous en retour de ces propos qui sont donc nécessairement sincères. Voilà ce que je voulais dire.

Je passe maintenant la parole à Sylvain ESTAGER pour répondre plus dans le détail, si détail il y a, à la fois aux suggestions comme celle sur l'écologie, mais aussi à des questions plus précises qui ont été posées et qui m'ont échappées.

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Oui, M. le Maire. Je vais faire quelques réponses et quelques remarques en vrac d'abord à l'adresse de Victor BURETTE et Saliha KHATIR qui, cela ne surprendra personne, ont appuyé les politiques municipales, étant membres de la majorité. Je ne vais donc pas le commenter. Toutefois, il y a deux points communs dans vos interventions qui méritent quelques éléments d'explication. Concernant la question du rapport à l'État que vous avez évoqué et de la contractualisation, je ne l'ai pas dit dans l'exposé, mais il faut se rappeler comment la contractualisation a été posée. Au début du mandat MACRON, il faut dire les choses clairement, il y avait une dynamique autour de la personnalité du candidat, de son mouvement qui a mis plus ou moins KO debout les partis traditionnels qui briguaient la présidence de la

République ; c'est une réalité. Dans ce moment de prise de fonction, beaucoup de collectivités n'ont pas réagi par rapport à une méthode qui participait à la démonstration de la mise en place d'un Nouveau Monde autoproclamé. Si d'aventure nous avons un renouvellement de la procédure de contractualisation, je pense qu'il y aurait une fronde généralisée des collectivités qui ont vu comment les effets ont été réalisés, qui maintenant comprennent comment fonctionne le gouvernement avec des mécanismes finalement assez classiques et traditionnels et je le répète brutaux. Le gouvernement s'est félicité des résultats de la contractualisation. Ce n'est pas compliqué, ce n'est pas lui qui les a obtenus. Si on nous posait une nouvelle fois la question « signez-vous ou pas une contractualisation ? », je pense très sérieusement qu'avec d'autres collectivités, il faudrait refuser en dénonçant la méthode et en disant que nous ne jouons pas ce jeu. C'est effectivement une perspective de réflexion à avoir. Nous serions loin d'être les seuls, soyez-en convaincus.

Deuxième élément commun à vos interventions : la question de la visibilité de nos politiques environnementales ou à destination de la transition écologique. Je suis tout à fait d'accord avec ce que Saliha KHATIR a dit : nous ne sommes pas très performants là-dessus. Il faut dire les choses clairement. Nous avons la tradition de diluer l'action des politiques environnementales dans l'ensemble de nos domaines. Il y a une transversalité qui s'impose et c'est tout à fait logique de dire que l'on considère que ce n'est pas une politique ciblée pour deux raisons : tout d'abord parce qu'elle irrigue l'ensemble des manifestations, des politiques et ensuite parce qu'il est très difficile d'affecter une politique à un domaine. Je vais prendre des exemples très concrets que chacun peut comprendre. Si vous avez à travers la politique éducation, une éducation à l'environnement, toute une série de jardins qui sont aménagés dans les écoles, toute une série de plantations qui sont réalisées, c'est affecté au domaine « écoles » et non pas à une ligne transition écologique. C'est la même chose pour la rénovation des bâtiments. Quand nous faisons une isolation et que nous arrivons à obtenir des bâtiments en facteur 2 ou 3 en termes d'économie d'énergie, l'investissement est affecté sur la rénovation patrimoine et non pas sur une ligne transition écologique. C'est pareil dans toute une série de domaines. Pour autant, cette situation n'est pas satisfaisante.

À mon sens, il faudra réfléchir à cela lors du prochain mandat, quelle que soit l'équipe, pour des raisons impérieuses. Dans une logique pédagogique, il faut que tous les efforts réalisés puissent être perceptibles pour être portés et pour faire, finalement, force de démonstration de l'utilité de la réalité de la chose : l'écologie au quotidien, c'est du concret, c'est du social, c'est de la réalisation, ce n'est pas simplement des doux rêveurs. C'est effectivement ce qui nous permettra de combattre au mieux les climatosceptiques ou tous les réactionnaires qui, aujourd'hui, s'emparent de ces sujets. Je pense, par exemple, que nous pourrions peut-être réfléchir à quelque chose qui ressemble à ce que nous avons fait sur le handicap avec les ADAP où à un moment, nous arrivons à sortir, dans des domaines complexes, les lignes spécifiquement dédiées à cette politique d'inclusion. Nous devons pouvoir inventer quelque chose de similaire avec la transition écologique ou peut-être aussi passer par des labellisations parce que ce sont elles qui vérifient que les choses sont réalisées. Il y a un diagnostic qui est posé. Nous n'avons pas, ici, la

culture de la démonstration un peu bling-bling où on veut à tout prix être labellisé dès que l'on fait quelque chose. M. le Maire a expliqué à plusieurs reprises pourquoi il n'était pas fan de ces labels, de ces classements, de ces médailles que l'on va parfois chercher. Peut-être que dans ce domaine, il ne serait pas inutile d'y recourir avec mesure. Cela fait partie de réflexions en cours. Il est évident que nous devons progresser sur la visibilité de tout ce qui a été réalisé parce que la richesse du territoire est là ? ainsi que le savoir-faire.

Dernier exemple : est-ce que l'on doit flécher spécifiquement toutes les associations qui travaillent dans l'éducation à l'environnement, dans l'action environnementale ? Faut-il les dégager des lignes « subvention au monde associatif » pour les transformer en « subvention à la transition écologique » ? Nous pourrions le faire. Ce serait assez simple. On serait d'accord pour dire que ce qui existe dans ce domaine-là est parfaitement identifiable. C'est effectivement une réflexion à avoir. Lorsque je vous disais que lors du prochain mandat, on ne procéderait pas de la même façon, cela fait partie de cette réflexion formelle, des choses à intégrer.

Sur ce que vous avez dit, Mme BARISEAU, et qui a été contesté par Mme DESCAMPS, j'insiste sur le fait qu'il faille parler du passé, il faut avoir les éléments de bilan au milieu d'un DOB car si nous ne le faisons pas, nous ne maîtrisons pas les paramètres structurels qui nous conduisent à mener une politique. Vous faites vôtres ces paroles qui me surprennent un peu, mais cela me fait plaisir : du passé, faisons table rase. Je ne m'attendais pas à vous entendre dire cela. Il faut intégrer les éléments du passé sinon, vous ne construisez pas l'avenir. Évidemment, nous les avons présentés ici parce que les formules qui ont été appliquées aussi bien par le gouvernement que par nous en termes de réponses et de gestion budgétaire au quotidien ne sont pas reproductibles et il fallait expliquer pourquoi.

Concernant vos questions respectives qui concordent, Mme DESCAMPS et Mme BARISEAU, il y a la lisibilité du financement des investissements sur la séquence 2020–2023. Je vous invite à regarder plus en détail le tableau qui figure page 20 du petit livret et vous aurez des éléments de réponse à vos questions. Comment finance-t-on ? Effectivement avec un recours à l'emprunt. Comme vous l'avez rappelé Mme DESCAMPS, il y a une traduction du recours à l'emprunt avec un report des intérêts sur les dépenses de fonctionnement, ce qui dévalue un peu l'autofinancement. Mme BARISEAU, attention : l'autofinancement restera supérieur à 9 millions d'euros. Si vous le remettez en perspective, et c'est pour cette raison qu'il faut regarder le passé, par rapport à ce qui existait au moment des années 2005–2006, nous resterons sur un autofinancement structurellement consolidé. Il aura été doublé et il le restera. Évidemment, si vous le comparez aux années records qu'ont constituées 2016–2017, vous pouvez nous dire que nous avons une dégradation de l'ordre de 10–15 %, mais, nous restons sur un autofinancement puissant, qui sera un des premiers éléments de financement de ces investissements. Je prends la période d'étiage : nous serons à plus de 9 millions.

Vous avez également des éléments importants que vous devez intégrer. Nous rentrons parfois dans une logique vertueuse. Nous récupérons du fonds de compensation de la TVA. Celui-ci va monter à 4 millions. C'est de l'argent concret qui

va rentrer dans les caisses de la Ville. L'investissement passé va alimenter l'investissement futur. Il faut également l'intégrer. Cela participe au montage financier de cet investissement. Vous avez les emprunts qui sont encaissés, qui sont signifiés et ils restent modestes puisque nous resterons à 13 millions d'emprunts encaissés. De plus, vous avez les subventions espérées, escomptées. Aucune de celles-ci n'a été inscrite de façon hasardeuse ou providentielle. Nous avons des accords de principe. J'espère évidemment qu'ils seront tenus et j'espère que vos propos n'augurent pas de mauvaises nouvelles en la matière.

Vous avez donc un cadrage très clair dans ce tableau sur la séquence 2020–2023. C'est pour cette raison que je vous disais que l'investissement réalisé est certes historique, parfaitement cadré, parfaitement financé avec un plan de financement parfaitement lisible. La question qui se poserait serait de savoir si nous serions encore en mesure de reproduire un tel investissement sur une séquence future, par exemple en fin de mandat 2020–2026. Cela, évidemment, je ne peux pas le garantir. L'originalité de la construction de ce qui a été réalisé réside dans le fait que nous ne pouvions pas concentrer un investissement historique sur deux années. Cela aurait été déraisonnable. Nous aurions profondément dégradé les finances. Il fallait lisser les choses. Nous aurons effectivement un investissement qui va à l'encontre des traditions et de ce qui se pratique en général avec les cycles électoraux de l'investissement. Nous aurons un investissement qui va se concentrer sur la première moitié du mandat, ce qui est assez original, mais nous sommes bien dans une séquence historique et, par définition, ce n'est pas une séquence qui se reproduit à chaque mandat. La ville a l'âge de ses artères et il y avait besoin de la moderniser. Je ne reviens pas sur ce qui a été expliqué.

Il me restait un dernier élément d'explication, Mme BARISEAU, sur l'Astropole et la motte féodale, mais M. le Maire a répondu. Je n'en dirai pas plus.

L'heure des choix : vous y êtes et nous y étions de longue date.

Gérard CAUDRON, Maire

Merci. Il m'appartient maintenant de vous demander de prendre acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2020 de la Ville. Il n'y a pas de vote pour ou contre, mais nous prenons tout simplement acte et je pense que vous le faites.

Vous voulez relancer le débat ?

Florence BARISEAU, groupe Villeneuvois Avant Tout

J'ai une seule question, mais vous pourrez y répondre lors du budget prévisionnel. Je voudrais savoir comment vous faites pour avoir des recettes de fonctionnement en augmentation sur trois ans. Je voudrais savoir ce que vous mettez dedans.

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Vous avez la prospective sur les recettes réelles de fonctionnement : 2020, 97,3 millions d'euros ; 2021, 97,6 millions d'euros ; 2022, 98,1 millions d'euros. Vous avez ni plus ni moins que la reproduction pour l'année en cours de ce qui fonctionne avec ne serait-ce que la revalorisation légale des bases sur la fiscalité locale à taux

constants. Cette année, nous aurons 300 000 € de plus rien que sur la fiscalité. Cela n'augure pas d'une augmentation massive des impôts, comme vous l'avez suggérée, mais peut-être vouliez-vous lancer la campagne sur ce thème. Non, au contraire. Ces augmentations sont très mesurées et elles reproduisent une séquence qui est celle que nous avons vécue. Aujourd'hui, nous n'avons pas misé sur des augmentations massives.

Gérard CAUDRON, Maire

J'ajouterai que quand on parle des augmentations des recettes fiscales, il y a l'actualisation des bases telle que décidée par le Gouvernement et il y a l'augmentation des bases. On peut se féliciter du fait que la Haute-Borne s'est complètement remplie et que le Grand-Carré s'est quasiment rempli en deux ans, de l'inauguration du siège d'Orange et quelques autres opérations de cette importance. Ils payent des impôts. Ils payent la taxe foncière. D'ailleurs, j'ai très clairement lu dans des revues sérieuses comme celle de France urbaine – je ne parle pas de l'AMF (Autorité des marchés financiers) – que le gouvernement et le ministre DARMANIN considèrent que le débat sur le retrait, l'arrêt ou la suppression des recettes fiscales pour les communes liées à leur dynamisme économique n'était pas tabou, et ce, après avoir déjà fait disparaître la taxe professionnelle. Il n'y a rien de tabou dans ce gouvernement sauf ce qu'il a décidé de faire. C'est comme ça. Malgré la suppression de la taxe professionnelle, malgré toutes les limites et toutes les contraintes, il est vrai que le dynamisme économique ramène des recettes. Je rappelle que Villeneuve d'Ascq a été classée numéro un dans ce domaine. Si demain, pour une raison ou pour une autre, on nous les enlève, il est vrai que cela nous posera problème. Il y a peu de Maires issus de la majorité gouvernementale. Il y a quelques nids qui se créent. Il y en aura peut-être plus après les élections municipales. Lorsqu'ils seront élus, ils parleront dans un premier temps de l'héritage, mais, au bout de la deuxième année, ils devront bien voter des budgets et ce sera difficile s'il n'y a pas de recettes. Tout à l'heure Sylvain ESTAGER l'a bien expliqué, c'est une chose de nous enlever des recettes, y compris des dotations qui sont simplement des compensations d'impôt. Je n'ai jamais été un supporter d'HOLLANDE donc je peux le dire. C'est pour cette raison que je m'inquiète de la taxe d'habitation. Quand on a supprimé la taxe professionnelle, elle a été compensée à l'euro près la première année et ensuite ça n'a plus bougé avant de diminuer parce qu'on nous a dit que c'était des dotations qu'il fallait reprendre. Nous serons confrontés à cela et à l'envie qu'ont tous les gouvernements de nous piquer les fruits de notre propre dynamisme.

Dans la contractualisation, on a peut-être accepté les choses bêtement et c'est pour cette raison que je haussais la tête, comme Victor BURETTE, à ce que disait, il y a quelques instants, Sylvain ESTAGER. Toutefois, nous sommes des démocrates. Une nouvelle majorité est élue. Un président est élu. Il propose de nouvelles méthodes. On dit chiche, on joue le jeu. Je suis même allé signer en Préfecture. Aujourd'hui, je ne signerai pas parce qu'on nous a roulés dans la farine. Tous les élus qui ont signé disent la même chose. Donc, si on veut nous refaire le coup, ça ne marchera pas. Non seulement il n'y a pas de rediscussion possible, mais il n'y a jamais eu de

discussion possible. Jamais. Même pour introduire des éléments exceptionnels, c'est niet, pas question, ça rentre dans les 1,1 % ; je pense notamment au massacre d'Ascq qui budgétairement ne représente pas grand-chose, mais c'est symbolique ou les 50 ans de la Ville. De plus, ce qui est pervers, c'est que lorsqu'on arrive à constituer des recettes soit via des subventions ou des recettes économiques, pour autant, c'est 1,1 % d'augmentation des dépenses financées ou non. Si nous avons des recettes supplémentaires, nous n'avons pas le droit de faire des investissements avec ces dernières.

C'est vraiment une situation qu'il fallait vivre. C'est la première fois qu'un gouvernement faisait cela. Pourtant, nous en avons vu avec SARKOZY et autres, HOLLANDE. Tous ont eu envie. Toutefois, c'est la première fois qu'avec une habileté diabolique, ils ont fait cela. Ils nous ont eus une fois, mais ne nous auront pas deux fois.

II. BUDGET COMMUNAL 2019 – DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

Gérard CAUDRON, Maire

La parole est à nouveau à Sylvain ESTAGER.

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

J'ai toute une série de délibérations techniques dont la première est cette décision modificative. Il s'agit simplement d'un transfert de crédits sur deux opérations que vous connaissez : l'extension-rénovation des vestiaires du stade Beaucamp et les travaux de réfection de la base de pleine nature Cousteau.

Gérard CAUDRON, Maire

Sur cette délibération, il n'y a pas de question ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adoptée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

III. OUVERTURES DE CRÉDITS – DÉPENSES D'INVESTISSEMENT – APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 1612-1 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Il s'agit là aussi d'une délibération technique. Vous connaissez la mécanique qui nous autorise à ouvrir pour l'année N+1 des crédits d'investissement dans la limite de 25 % de l'année en cours. Ceux-ci seront bien évidemment inscrits au BP. La liste

est plus mesurée que d'habitude dans la mesure où nous voterons le BP avec quasiment 40 jours d'avance par rapport aux années antérieures. Vous avez donc une liste très limitée.

Il y a également une délibération sur table qui modifie celle dans le livret et qui concerne l'ADÉLIE. Des montants ont été modifiés.

Gérard CAUDRON, Maire

Des montants étaient indiqués dans le livret. La délibération passe de 450 000 € à 600 000 €. Il y a le détail. Cela concerne en particulier la vidéoprotection. Je le redis, il ne s'agit pas d'effets d'annonce ni de mauvais calculs, mais parce qu'il faut installer, câbler, raccorder la vidéoprotection. Nous tenons compte des ouvertures de voirie pour ne pas devoir casser une rue qui vient d'être refaite. C'est pour cette raison qu'il y a des calendriers que nous subissons. Nous pourrions très bien repousser les travaux de voirie après avoir fait la vidéoprotection. Toutefois, comme nous ne voulons pas faire cela, des crédits supplémentaires sont inscrits.

Sur cette délibération, il n'y a pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Elle est adoptée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

IV. ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES D'AVANCES DE SUBVENTIONS POUR L'EXERCICE 2020

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Il s'agit de la même logique que pour l'investissement. Certaines associations ont besoin d'une avance de subventions qui sera évidemment déduite de la subvention définitive au moment du vote du BP. La liste est présentée pour un montant total de 2,5 millions.

Gérard CAUDRON, Maire

Ce n'est pas la peine de leur faire dépenser des frais bancaires de trésorerie quand on peut les aider. C'est le même montant sur l'année, mais avec un système d'avance. De toute façon, nous ne pouvons pas placer notre argent alors qu'eux, s'ils n'ont pas la trésorerie pour commencer leur saison, ils doivent payer des agios.

Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Adoptée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

V. AVANCE DE TRÉSORERIE A L'ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT LOCAL DE L'INSERTION ET DE

L'EMPLOI VILLENEUVE D'ASCQ MONS-EN-BARŒUL (ADELIE VAMB)

Claire MAIRIE, Adjointe au maire

Je ne prends pas part au vote concernant la subvention à l'ADÉLIE.

Gérard CAUDRON, Maire

Nous le faisons systématiquement. Nous considérons comme non-votant les personnes ayant des postes à responsabilité. Il n'y a rien de négatif dans le terme de responsabilité.

Nous passons à la modification du contrat du système monétique Pouce et Puce.

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Nous n'avons pas voté l'ADÉLIE.

Gérard CAUDRON, Maire

Nous avons voté les organismes bénéficiaires. Nous le faisons maintenant pour l'ADÉLIE avec la remarque de Claire MAIRIE. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Adoptée.

La délibération est adoptée à l'unanimité, Claire Mairie n'ayant pas participé au vote.

VI. MODIFICATION DU CONTRAT DU SYSTÈME MONÉTIQUE POUCE ET PUCE

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Il y a deux modifications dans le contrat qui est reproduit en intégralité. Les modifications portent notamment sur l'article 8. Désormais, il y aura une mise à jour possible en ligne des ressources. De même, il sera possible de s'inscrire pour les accueils de loisirs sans hébergement et CMIS (Content Management Interoperability Services). Dans l'article 10, il y a une petite modification pour faciliter les procédures de remboursement pour les familles.

Gérard CAUDRON, Maire

Sur cette délibération, il n'y a pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adoptée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

VII. ACCEPTION D'UN DON DU CLUB DE TENNIS DE LA RAQUETTE POUR LES TRAVAUX RÉALISÉS AUX ABORDS

DES TERRAINS DE TENNIS, RUE DU HUIT MAI 1945

Gérard CAUDRON, Maire

Ce n'est pas courant, mais ils nous l'avaient dit dès le départ. Nous devons maintenant délibérer pour accepter qu'ils nous donnent des sous.

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Ils ont voulu marquer le coup et c'est à saluer. Il faut donc effectivement délibérer pour accepter ce don de 5 000 €.

Gérard CAUDRON, Maire

Dans la prochaine Tribune, il y aura un très bel article écrit par une de nos rédactrices du service Communication. Je rappelle que c'est ce dernier qui fait la Tribune, en maquette et en écriture. De toutes celles que je reçois, c'est vraiment une des revues municipales de meilleure qualité. Il y a une rubrique pour les 50 ans relatant 50 informations ou événements qui ont marqué la Ville. Il fallait avoir l'idée. De plus, c'est rédigé intelligemment. Je pensais à la Raquette même si le tennis n'est pas ma tasse de thé. Nous avons tout de même eu deux grandes championnes : Nathalie DECHY et Sarah PITKOWSKI. Cette dernière avait d'ailleurs été élue sous l'intérim précédent. Je vous rassure, elle n'est jamais venue. C'était une grande championne tout comme Nathalie DECHY. Nous en avons eu d'autres sur la Ville, mais ce sont elles qui seront expressément mises à l'honneur dans ces 50 événements qui seront soulignés par la prochaine Tribune.

Il n'y a bien sûr pas d'opposition pour que nous acceptions ce don ? Pas d'abstention ? C'est adopté.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

VIII. PROROGATION DES TARIFS DE LOCATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Tout est dans le titre. Toutefois, j'invite tout le monde à constater le fait que nous avons des tarifs modestes. Il faut le rappeler. Ils sont modestes avec beaucoup de gratuités pour les associations villeneuvoises à but non lucratif, pour les organismes d'intérêt général. Je le souligne car cela ne se fait pas dans toutes les villes. Cela fait partie du modèle villeneuvois. Si nous avons un monde associatif très performant, très diversifié, très actif, c'est aussi parce que nous y mettons les moyens.

Gérard CAUDRON, Maire

Je lisais d'ailleurs le compte rendu qui m'a été fait de l'assemblée générale du VAMB, de nos nageurs. Il faut dire que c'est un très beau club qui compte beaucoup de Villeneuvois qu'avant. Toutefois, il bénéficie d'une mise à disposition de bâtiments, donc d'une aide supplétive extrêmement élevée. D'ailleurs, cela commence à poser problème. Comme ailleurs on fait payer davantage les équipements, que les subventions diminuent, il y en a beaucoup qui se trouvent un cœur villeneuvois. C'est un peu comme aux élections, ils trouvent une location ou une sous-location voire une arrière-sous-location quelque part pour pouvoir s'inscrire sur les listes électorales. Nous en avons vu et nous allons en voir. De plus, nous n'augmentons pas les tarifs.

Est-ce qu'il y a des oppositions sur cette délibération ? Des abstentions ? Il y a une opposition ?

Jean-Michel MOLLE, groupe Ensemble Pour Villeneuve d'Ascq

Non, je voulais simplement faire une remarque.

Gérard CAUDRON, Maire

Vas-y.

Jean-Michel MOLLE, groupe Ensemble Pour Villeneuve d'Ascq

Je voulais faire une remarque sur les équipements aquatiques eu égard à la question posée par Mme BARISEAU tout à l'heure sur le fait que nous ayons deux piscines et que cela coûte cher. J'ai lu, il y a quelques semaines, que notre ministre des Sports, qui est une ancienne nageuse, avait découvert qu'il fallait commencer l'apprentissage de la natation à l'école maternelle. C'est tout à fait juste, mais c'est ce que nous faisons depuis 30 ans. Si nous n'avions pas deux piscines, nous ne saurions pas le faire.

Gérard CAUDRON, Maire

Tout à l'heure, Sylvain ESTAGER soulignait l'extraordinaire pourcentage d'écoliers qui mangent dans nos restaurants scolaires. Il faut savoir que c'est à la fois de qualité, que ce n'est pas cher et qu'il y a le choix. Pour ça aussi, il n'est pas évident que les gens aient le choix entre un repas avec ou sans viande. Cela se fait depuis 2008–2009. Il est vrai aussi que nous faisons partie des villes où il y a le plus d'enfants qui savent nager. Il y a certes moins de statistiques en la matière. Je ne dis pas que tous savent nager, mais il y en a plus qui savent nager. Cela fait quasiment 40 ans que nous avons mis cela en place. Nous avons commencé à faire l'apprentissage de la natation sur deux ans dans les écoles alors qu'il n'y avait que la piscine du Triolo.

Florence BARISEAU, groupe Villeneuvois Avant Tout

Je souhaite apporter une précision car je crains que M. MOLLE n'ait pas compris

mon intervention de tout à l'heure. Elle avait pour but de réclamer un grand plan de rénovation de nos deux piscines.

Gérard CAUDRON, Maire

Mais, nous n'avons jamais cessé de les rénover, Mme BARISEAU. Je ne peux pas laisser dire cela. Nous avons des crédits quasiment tous les ans de rénovation de nos piscines. Simplement, quand on arrive au bout des rénovations, il faut quasiment recommencer au début.

Intervention hors micro de Mme BARISEAU.

Gérard CAUDRON, Maire

Non, Mme BARISEAU, je ne peux pas vous laisser dire cela. Ça a toujours été une priorité. Nous avons complètement financé les piscines contrairement à ce qui se passe ailleurs. J'ai pu lire par ailleurs – et je peux admettre – qu'elles sont moins modernes dans leur utilisation, dans leurs lignes, etc. Toutefois, c'est tout de même plus facile aujourd'hui, y compris dans la Métropole. Des communes ou des groupements de communes qui n'ont jamais rien eu se sont fait payer gratuitement des piscines par la Métropole européenne ou la Communauté urbaine. Nous, nous avons toujours tout payé. Dans le logement, c'est la même chose. Il n'y a jamais eu d'opération de l'Agence national pour la rénovation urbaine (ANRU) et pourtant, nous faisons. Nous pouvons avoir des débats sur tout, sur les priorités. Il est vrai que nous n'avons pas les mêmes piscines que celles qui ont été construites gratuitement il y a 10 ans pour les villes. Toutefois, il y a eu des travaux de faits et il y en a encore qui sont prévus.

Intervention hors micro de Mme BARISEAU.

Gérard CAUDRON, Maire

Mais si ! C'est tout de même facile ! C'est facile ! Nous n'avons pas que les piscines, il y a les écoles. J'ai parlé du fonds de concours créé par la MEL sur l'intervention pour les créations de classes. Nous créons des groupes scolaires alors que nous ne sommes pas dans ces fonds de concours. Nous le faisons sur nos fonds propres. Voilà, c'est tout. Sinon, il y a des mécaniques qui alourdissent et qui allongent. Nous nous adaptons.

Maintenant, la MEL nous aide en matière de piscines, en fonctionnement, un peu plus qu'elle ne le faisait avant. Nous avons des piscines et les enfants de tout le secteur, d'une manière ou d'une autre, venaient – il y avait même des écoles – et c'est nous qui payions. Nous ne sommes pas de ces villes, comme certaines pas loin de chez nous, qui pleurent toujours parce qu'il y a des non ceci ou des non cela qui viennent manger le pain des uns et des autres. Nous considérons que notre attractivité est une richesse. Si des gens veulent venir chez nous, nous sommes contents. Pour autant, il ne faut pas après qu'on ne reconnaisse pas les efforts que

nous faisons en la matière. Nous avons deux piscines avec apprentissage des Villeneuvois et des non Villeneuvois et un club qui dispose de créneaux énormes pour pouvoir être celui qu'il est ; d'ailleurs, je crois qu'il le reconnaît.

De plus, quand nous faisons des travaux, nous essayons de le faire de façon à gêner le moins possible le fonctionnement. Là encore, nous pourrions fermer un équipement comme le Palacium pendant un an. Toutefois, nous faisons des travaux qui, de ce fait, coûtent plus cher. Nous payons le surcoût. Sur 5 millions et quelques, nous en payons plus de 3 millions pour le Palacium. La Région a tout de suite donné un million, la MEL vient de nous confirmer 998 000 euros ; je ne sais pas pourquoi elle n'est pas tout à fait à un million. De toute manière, nous sommes à 3,4 ou 3,5 millions d'euros. Nous aurions peut-être pu réduire le prix en concentrant tous les travaux au même moment. Cela aurait voulu dire que nous aurions d'abord tué les supporteurs et le club ensuite. Pour le fonctionnement des piscines, c'est la même chose. Déjà qu'il faut les fermer pour les entretiens. Quand elles sont fermées, les gens ne peuvent pas y aller.

Sur cette délibération, est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Pas d'avis contraire. Pas d'abstention.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

IX. PROROGATION DES TARIFS DES ÉQUIPEMENTS AQUATIQUES

Gérard CAUDRON, Maire

Justement : prorogation des tarifs des équipements aquatiques. Cela veut dire qu'ils n'ont pas bougé non plus.

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Non.

Gérard CAUDRON, Maire

Nous n'allons pas en remettre une louche. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

X. AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Vous avez une délibération sur table qui remplace celle du livret. Je ne vais pas présenter chacun de ces marchés. Vous en avez quatre qui sont techniques. Le premier porte sur la prestation d'effacement des tags et graffitis ; le deuxième sur la

rénovation de la base de pleine nature Jacques-Yves-Cousteau. Nous l'avons passé hier en CAO. Il y a également le marché de clôtures et celui de rénovation des plaques de rue. Il s'agit à chaque fois de marchés techniques. Vous avez les attributaires désignés sur la délibération remise sur table ainsi que les montants affectés. Rien que de très ordinaire et d'assez classique.

Gérard CAUDRON, Maire

Des questions ? Pas de question ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XI. ESPACES DE VENTE DU PARC ARCHÉOLOGIQUE ASNAPIO ET DU MUSÉE DU TERROIR – MISE À JOUR DES TARIFS DE VENTE 2020

Gérard CAUDRON, Maire

Espaces de vente du Parc Asnapio et du Musée du Terroir. C'est une délibération qui a trait aux ventes d'articles dans le Musée et à Asnapio. Vous avez le détail avec les coûts. C'était une demande ancienne des publics. Quand on va visiter quelque chose, on a souvent envie de repartir en ayant acheté quelque chose. Cela se fait maintenant à Asnapio et au Musée du Terroir. Nous essayons de le faire avec des produits qui ne viennent pas de Chine comme il y en a souvent un peu partout. Il s'agit de produits plus artisanaux, plus locaux peut-être moins « dinosaures », mais nous y tenons. Nous ne faisons pas du chiffre à tout prix. Nous voulons vraiment, lorsque les gens achètent quelque chose, qu'ils repartent avec un objet de qualité et local au sens large du terme.

Je pense d'ailleurs que dans ces équipements, il y a une chose qu'il faudra améliorer. Il y a de très bonnes équipes et une bonne fréquentation, mais, il y a une majorité de non Villeneuvois, en particulier lors des jours d'ouverture gratuits. Il y a une majorité de non Villeneuvois et pour autant, nous ne demandons pas la carte d'identité à l'entrée comme cela se fait ailleurs pour savoir s'ils ont une adresse villeneuvoise. Je crois que ce qui est à améliorer pour l'avenir, c'est l'accueil familial convivial. Lorsque le Musée du Terroir fait des gaufres, il y a plus de monde et les gosses font la queue. C'est vrai que les odeurs, le fait qu'il y ait des tables et des chaises pour s'asseoir y compris pour pique-niquer, d'avoir une boutique pour pouvoir casser un peu la croûte, ce n'est pas dans les gènes d'un gestionnaire d'un équipement de cette nature et pourtant, il faut le faire. Au Musée de Plein Air, qui est de gestion communautaire, il est souvent difficile de trouver une place dans le café le dimanche après-midi parce que les gens ont envie d'y aller, cela fait partie de la sortie familiale.

Nous avons là déjà fait un pas en la matière avec tous ces objets dont vous avez les tarifs.

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adopté.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XII. MODIFICATION DES STATUTS DE LA CONGRÉGATION DU SAUVEUR ET DE LA SAINTE VIERGE SISE À VILLENEUVE D'ASCQ

Gérard CAUDRON, Maire

Je n'ai toujours pas compris cela. Nous en avons parlé. On consulte toujours les Villes lorsqu'une congrégation religieuse décide de modifier ses statuts. En l'occurrence, son siège social se situe au 60, rue Anne-Josèphe-du-Bourg. On nous demande notre accord. Je ne pense pas que cela vous posera problème même si vous n'avez pas tout compris aux statuts.

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Mme BARISEAU, vous n'êtes pas contre les changements de statuts de la Sainte Vierge ? Non ?

Florence BARISEAU, groupe Villeneuvois Avant Tout

S'il s'agit d'une question factuelle, non.

Gérard CAUDRON, Maire

Comme vous ne m'écoutez pas.

Florence BARISEAU, groupe Villeneuvois Avant Tout

S'il s'agit d'ironie, non plus.

Gérard CAUDRON, Maire

Vous ne m'écoutez pas au moment où je vous demande de voter.

Florence BARISEAU, groupe Villeneuvois Avant Tout

Si, si. Ce n'est pas parce que je ne vous entends pas que je ne vous écoute pas.

Gérard CAUDRON, Maire

Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Adoptée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XIII. ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Gérard CAUDRON, Maire

Comme d'habitude avant les CAP (Commission administrative paritaire), il y a la délibération pour prévoir les avancements. La CAP a eu lieu le 10 décembre. Des décisions seront prises, conformément ou non aux avis de la CAP. Il y aura de toute façon ces avancements qui supposent des créations de postes qui seront supprimés immédiatement lors du Conseil de février.

Il y a tout de même deux éléments de création supplémentaires, mais je ne pense pas que cela posera de problème entre nous. Je crois que tout le monde ici est partisan de l'apprentissage. Nous avons 15 postes. Cela a un coût pour la Ville. Tous ont été pris d'assaut. Sur les 15 postes, cinq sont à destination des personnes reconnues en qualité de travailleur handicapé. Cela s'inscrit dans le cadre de notre convention avec le fonds d'insertion des personnes handicapées. Comme ces 15 postes sont occupés et comme les demandes d'apprentissage adressées à la Ville sont de plus en plus nombreuses, nous vous proposons, parce que nous avons les moyens spécifiques d'y répondre dans nos services, de créer deux postes supplémentaires qui permettront d'accueillir deux apprentis de plus chaque année ; si nous en restons à deux. Nous essaierons de nous ajuster. La formation des jeunes ne résout pas le chômage. Toutefois, développer l'apprentissage à tous les niveaux résout un certain nombre de problèmes d'insertion. Il est donc normal que nous, à la Ville, nous fassions les efforts nécessaires.

Sur cette délibération, est-ce qu'il y a des oppositions ? Pas d'opposition. Pas d'abstention ? Adoptée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Intervention hors micro de Brigitte MORO

Gérard CAUDRON, Maire

Sur le tableau des effectifs, est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Adoptée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XIV. OUVERTURE DE DEUX POSTES SUPPLÉMENTAIRES POUR L'APPRENTISSAGE A LA VILLE

Gérard CAUDRON, Maire

Je pensais que nous avons mis l'actualisation du tableau des effectifs et la création du poste pour des apprentis ensembles. Ce sont deux postes supplémentaires que nous créons.

Sur l'apprentissage, il n'y a pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adoptée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XV. INSTAURATION ET FIXATION LES MODALITÉS DU

TÉLÉTRAVAIL

Gérard CAUDRON, Maire

Comme beaucoup d'entreprises, nous négocions avec les salariés, leurs organisations et leurs structures, l'instauration du télétravail. Comme nous sommes de nature prudente, nous allons lancer une procédure d'expérimentation de six mois à partir du 1^{er} février 2020 qui touchera 50 agents au maximum. Nous posons dans la délibération les modalités, les règles en matière de sécurité des systèmes d'information, les règles en matière de temps de travail, de sécurité et de protection de la santé, les modalités matérielles, la formation, les modalités d'autorisation d'exercer ces fonctions de télétravail et les activités éligibles. Elles ne le sont pas toutes. Si vous avez un poste d'accueil à l'hôtel de ville, il n'est pas nécessairement éligible au télétravail.

La délibération nous permet d'expérimenter pour 50 personnes maximum le télétravail.

Christophe BONNARD, groupe Villeneuvois Avant Tout

J'ai une question sur cette délibération. Lors du Comité technique (CT) de la semaine dernière, il y avait un petit souci avec les syndicats sur la phase permettant de choisir les 50 volontaires. J'avais cru comprendre que celle-ci allait être repoussée et qu'il y aurait de nouveaux critères. Nous ne nous étions pas mis d'accord sur ces derniers pour choisir les 50 personnes, entre la distance domicile/travail, les temps de trajet, etc.

Gérard CAUDRON, Maire

Je ne sais pas. Je n'étais pas à cette réunion. Jean-Michel.

Jean-Michel MOLLE, groupe Ensemble Pour Villeneuve d'Ascq

Effectivement, cela a été abordé lors du comité technique auquel vous avez assisté, M. BONNARD. Nous avons retravaillé dessus ce matin lors du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT). Il a été confirmé que ce serait la grille de critères 1 qui serait choisie car les deux autres favorisaient largement nos agents qui habitent plus loin, ce que nous pouvons comprendre dans le cadre de la lutte contre la pollution et les thromboses routières. Les deux autres critères prenaient surtout en compte la relation éloignement/nombre de kilomètres/temps de trajet, mais pénalisaient de ce fait des agents qui habitent peut-être un peu plus près, mais qui auraient également des difficultés de déplacement assez affirmées. Cette notion de mise en place du télétravail prend certes en compte l'écologie et l'éloignement par rapport au lieu de travail, mais aussi la notion de travail à domicile et d'une certaine forme de bien-être pour certains des agents. En CHSCT ce matin, il a donc été confirmé que nous prendrions la grille de critères numéro 1.

Gérard CAUDRON, Maire

C'est vrai qu'au départ, on dit que le télétravail c'est bien quand on habite trop loin ou quand on ne peut pas venir lorsqu'il y a une grève. J'ajouterai que c'est une autre forme de travail, une autre relation avec le contrat de travail et avec la tâche où on travaille davantage par objectifs. Je trouve que dans l'avenir du travail, y compris dans une société où avec la robotisation, la mécanisation, les formes de travail regroupé où la main-d'œuvre est présente, il faudra veiller à cela afin que cela ne soit pas simplement un confort écologique. Il s'agit d'une autre façon de travailler d'où l'importance, dans l'expérimentation et dans les critères, de maintenir tout de même un contact. Demain, le télétravail où chacun travaille à l'extérieur et ne se voit jamais n'est pas la bonne solution. Entre être obligé d'être toujours ensemble même si on n'a rien à faire ensemble, et ne jamais être ensemble, c'est toute la différence entre la notion d'individu ou l'addition d'individus et la structure et la communauté. C'est pour cette raison que ceux qui seront là à l'issue des six mois étudieront attentivement avec les organisations syndicales tout ce qui ressort de l'expérimentation en positif et en négatif avant de l'élargir.

Jean-Michel MOLLE, groupe Ensemble Pour Villeneuve d'Ascq

Justement, M. le Maire, cette remarque a encore été soulevée ce matin notamment par notre docteur de la médecine du travail. Pour le moment, l'expérimentation est limitée à une journée par semaine, fractionnable ou pas. Il a été soulevé ce matin que même pour une journée, il fallait veiller à ce que certains de nos agents qui seraient adeptes de ce télétravail ne soient pas isolés et ne souffrent pas de cet isolement que vous étiez en train de souligner.

Gérard CAUDRON, Maire

Bien. C'est vraiment quelque chose de très global qui prend tout en compte y compris l'humanité. Il faut aussi de la souplesse. Même si on a des tâches à faire, cela permet tout de même d'être moins coupé de sa famille. C'est important.

Est-ce qu'il y a des oppositions à cette délibération ? Pas d'opposition. Pas d'abstention ? Merci.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XVI. MISE EN ŒUVRE DU COMPTE PERSONNEL D'ACTIVITÉ – COMPTE PERSONNEL DE FORMATION

Gérard CAUDRON, Maire

Je rappelle que le compte personnel de formation remplace l'ancien droit individuel. Il est alimenté à hauteur de 24 heures par an puis de 12 heures par an avec un plafond de 150 heures utilisables. Il peut aller jusqu'à 400 heures pour les agents les moins diplômés.

Je ne rappelle pas l'objectif. Nous parlons du télétravail, nous pourrions également parler de la formation permanente. Les métiers évoluent tellement vite. J'ai souvent dit qu'un agent qui arrive à l'hôtel de ville au service Protocole ou dans les écoles

devrait, dès le départ ou presque, apprendre ce qu'il fera quand il aura 50 ans et qu'il n'aura peut-être plus les mêmes capacités pour faire le travail sur lequel il est embauché. C'est donc très important.

Une enveloppe de 10 000 € est prévue au budget formation. Cela a été discuté avec les syndicats. Cela a été présenté aux organisations et aux instances paritaires. C'est quelque chose qui se développe et qui est appelé à se développer dans l'avenir.

Est-ce qu'il y a des questions ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adoptée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XVII. PARTICIPATION FINANCIÈRE A LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE, RISQUE SANTÉ, DANS LE CADRE D'UNE PROCÉDURE DE LABELLISATION

Gérard CAUDRON, Maire

Il faut s'y retrouver. Je comprends qu'il soit malade. Enfin, tout juste... Je rappelle que depuis 2011, la Ville verse une aide à certains agents pour les aider à payer leur mutuelle santé. Celle-ci est versée aux agents ayant un revenu fiscal de référence inférieur à 12 875 € annuels. Jusqu'à présent, le montant mensuel était de 30 € brut. Cent quinze agents en bénéficiaient.

En septembre, le Conseil municipal a adopté un nouveau dispositif. Il s'agit là de la mise en œuvre. Nous passons à 35 € par mois au lieu de 30. De plus, nous avons ouvert la possibilité d'élargir le nombre de bénéficiaires notamment aux agents qui ont moins de 1 600 € de net fiscal mensuel. Nous pourrions aussi toujours nous baser sur le revenu fiscal de référence. Selon les situations familiales, ce ne sont pas tout à fait les mêmes. Cela s'additionne. Nous n'avons pas remplacé l'un par l'autre car dans ce cas, nous aurions supprimé des bénéficiaires. Nous avons additionné un deuxième système qui devrait élargir le nombre de bénéficiaires et les faire passer de 115 à près de 400. Voilà la raison de cette délibération.

Est-ce que vous avez des oppositions ? Des abstentions ? Adoptée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XVIII. REMUNERATION DE VACATAIRES INTERVENANTS EN PHILOSOPHIE

Gérard CAUDRON, Maire

Nous avons des interventions en philosophie. Je pense que c'est utile par les temps qui courent. Il faut donc rémunérer les vacataires. Vous avez donc une délibération.

Françoise, explique-nous.

Françoise MARTIN, Adjointe au Maire

Je ne suis pas du tout philosophe, mais j'avoue être assez fière de cette délibération. Il ne s'agit pas d'une action nouvelle. Cette délibération est technique. Cette action est née en 2014 lors d'une rencontre avec Florence LEPAGE de l'association Graines de philo. Elle est une prof de philo et souhaitait intervenir dans le cadre scolaire auprès d'enfants de maternelle ou d'élémentaire. C'était alors la pleine période de l'organisation des activités périscolaires pendant la réforme des rythmes scolaires. Nous nous sommes dit que nous allions tenter quelques ateliers en dehors du temps scolaire.

Extrêmement rapidement, nous avons convenu qu'il serait intéressant de les faire en temps scolaire pour deux raisons : la première était de pouvoir toucher tous les enfants en temps scolaire et la deuxième, que les enseignants souffraient du fait de ne plus avoir ce type de formation. Dans le cadre de leur propre formation, on n'apprenait plus l'art d'enseigner la philosophie aux très jeunes enfants.

Nous nous sommes associés à l'Éducation nationale car elle a les compétences. Nous faisons des bilans d'activité. Je vous passe les étapes, mais nous sommes rapidement arrivés à 10 classes par an. Il faut savoir que dans les écoles publiques villeneuvoises, nous en avons 250. Nous nous sommes fixés sur une douzaine de séances pour permettre une prise d'autonomie des enseignants. Nous avons donc fait des bilans. Nous nous sommes très rapidement aperçus que les enfants pouvaient bénéficier d'une libération de la parole. Celle-ci est devenue de plus en plus argumentée. Il y a une diminution des attitudes violentes entre les enfants, une meilleure estime de soi, un développement de la citoyenneté, etc.

Évidemment, dans ces cours, on n'enseigne pas la pensée des philosophes, mais à partir de questions posées, de situations, on amène les enfants à réfléchir ensemble, à s'enrichir de la pensée de l'autre. L'idée est d'initier l'enfant à penser par lui-même et pour lui-même. Cela se fait par le biais de jeux, par l'intermédiaire d'albums, de livres. De grandes thématiques sont abordées telles que qu'est-ce que la liberté ? Pourquoi grandir ? Pourquoi aime-t-on ? Il y a également un travail sur les émotions. Face à des œuvres d'art, l'enfant exprime ce qu'il ressent : s'il aime, pourquoi il aime, qu'est-ce qu'il ressent ? Il y a également des sujets peut-être un peu plus interpellant sur la mort, la peur, etc. C'est vraiment un très beau travail dont nous pouvons être fiers.

Gérard CAUDRON, Maire

Merci, Françoise, de nous avoir bien illustré cette délibération.

Est-ce qu'il y a des questions ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Merci.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XIX. ADHÉSION DE LA VILLE AU CLUB UTILISATEURS HOROQUARTZ

Gérard CAUDRON, Maire

On vous rappelle que la Ville utilise le logiciel Horoquartz depuis 2012 pour la gestion personnalisée du temps de travail. L'éditeur du logiciel organise un club d'utilisateurs pour permettre des échanges, des questions, des possibilités d'améliorer des choses, de demander des modifications. Nous vous proposons donc d'adhérer à ce club. Pour l'année 2020, le montant de la cotisation annuelle de la Ville s'élève à 400 €. Je pense franchement que cela en vaut la peine.

Il n'y a pas de question ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Merci.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XX. DÉPLOIEMENT DU RÉSEAU DE FIBRE OPTIQUE

Gérard CAUDRON, Maire

Il faut parfois installer des coffrets de distribution optique en façade d'immeubles appartenant à la Ville. Il est prévu une convention type qui pourra être déclinée, adaptée à chaque bâtiment municipal concerné.

Sur cette délibération, il n'y a pas de question ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XXI. CONVENTION DE COOPÉRATION POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UNE SOLUTION DE GESTION MUTUALISÉE ENTRE LA MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE ET LA VILLE POUR LES DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER ET LES AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS

Gérard CAUDRON, Maire

Il s'agit de la dernière délibération que je présenterai modestement au nom de Pascal MOYSON. Il s'agit d'une convention de coopération avec la MEL. Vous savez que le souci à la MEL est de développer toutes les mutualisations possibles ; j'allais dire la mode, mais cela aurait été péjoratif. Comme on dit : tout est proposé, rien n'est imposé. Quand des mutualisations se mettent en place, les communes jugent si elles en feront partie ou pas. Si elles ont un système spécifique plus complet, elles y restent. Si elles trouvent intéressant, parce qu'elles ne l'ont pas ou parce que cela coûte moins cher, de mutualiser avec la MEL, elles le font. Ce n'est donc pas la première délibération. Celle-ci porte sur la question de la dématérialisation des demandes de permis de construire et autres documents d'urbanisme.

Dans cette mutualisation, nous allons nous appuyer sur la MEL et utiliser un certain nombre de ses moyens. Si nous voulions le faire seuls, cela supposerait d'acquérir de nouveaux modules dont on me dit que cela générerait un coût d'au moins 20 000 € sans parler du stockage. Si j'ai bien compris la délibération, la participation forfaitaire annuelle exigible pour la Ville s'élèverait à 3 600 € toutes taxes pour la durée de la convention. Vous voyez que c'est du gagnant-gagnant. Si la MEL le faisait individuellement, cela lui coûterait plus cher également.

De plus, cela crée une coopération entre les communes. Avec la durée que j'ai dans cette institution, je vois que cela change en permanence. Il y a des rapprochements, des partenariats qui expliquent pour partie, comme au dernier Conseil, que tout a été voté à la quasi-unanimité alors qu'au départ de la réunion, il y avait de nombreuses divergences. Il y a eu des discussions que ce soit sur le budget, que ce soit sur le Plan local d'urbanisme (PLU) ou la subvention à Lille 3000. Finalement, tout a été très largement voté lors de ce Conseil. C'est aussi le résultat de toutes ces actions de mutualisation.

Nous le voyons bien en matière d'urbanisme. Même si nous gardons demain un service dédié, il est vrai que nous n'avons pas les mêmes moyens que la MEL en la matière pour étudier les projets d'aménagement. Autrefois, la Communauté urbaine travaillait pour son compte. Maintenant, elle travaille pour les communes. Nous le voyons également aux quatre coins de la Ville sur les rénovations de voirie. Je peux vous dire qu'il y a 30 ans, vous aviez un chef de service à la MEL qui vous disait c'est comme ça et pas autrement, vous avez dépassé d'un franc vos crédits et nous avons déjà fait ça, allez donc voir ailleurs. Là, nous avons des discussions parce que les services communautaires, en partenariat avec les services de la Ville, regardent ce qui est de l'intérêt de la commune, mais aussi de l'intérêt général. La mutualisation va dans ce sens. Elle est aussi ce résultat.

Est-ce qu'il y a des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Gérard CAUDRON, Maire

J'en ai terminé avec les délibérations de M. MOYSON.

XXII.DOUZIÈME AFFECTATION DE CRÉDITS DESTINES AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES AU TITRE DE L'ANNÉE 2019 – AIDE A L'EMPLOI SPORTIF TROISIÈME ET QUATRIÈME TRIMESTRES 2019

Farid OUKAID, Adjoint au Maire

Vous connaissez tous le dispositif. Il s'agit d'une enveloppe qui permet d'exonérer une partie des charges patronales pour les associations qui comptent des salariés.

Un tableau est joint à la délibération pour un montant total de 14 469 €.

Gérard CAUDRON, Maire

Là encore, c'est original. Il n'y a pas beaucoup de communes qui font cela. Nous le faisons depuis plusieurs années. Cela a monté en puissance avec toi. La démocratisation du sport passe par cela, tout comme la démocratisation de la culture. C'est donc très important. Bien sûr, nous regardons vers le passé. Toutefois, comme nous le disions tout à l'heure, on construit l'avenir en s'appuyant sur un passé solide ; enfin, sur un présent solide résultat d'un passé prudent et exigeant.

Sur cette délibération, est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Elle est adoptée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XXIII. TREIZIÈME AFFECTATION DE CRÉDITS DESTINÉS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES AU TITRE DE L'ANNÉE 2019 – BOURSES AUX JEUNES ET ADULT'SPORT

Farid OUKAID, Adjoint au Maire

S'il y a bien un dispositif dont je suis personnellement très fier, c'est celui-ci. Je rappelle tout de même qu'il permet à près de 500 enfants de prendre une cotisation au sein de nos nombreuses associations. Grâce à ce dispositif, nous avons pu démocratiser pas mal de disciplines notamment les sports de combat ou la natation. Je suis allé vendredi dernier avec Sylvain ESTAGER à l'assemblée générale de la natation. Je rappelle que nous sommes passés de 50 % à près de 90 % de Villeneuvois, ce qui est pour moi une réelle fierté.

Vous avez dans cette délibération deux tableaux : un qui concerne les mineurs, les enfants, les jeunes pour un montant total de 4 040 €. Il y a la liste des clubs qui bénéficieront de cette aide. Je rappelle que celle-ci est attribuée en fonction du quotient familial. Nous accompagnons les familles les plus modestes jusqu'à 70 % du montant total de la cotisation.

Ce dispositif a été étendu aux adultes puisque, malheureusement, les difficultés ne s'arrêtent pas à l'enfance. Quelques adultes peuvent aujourd'hui profiter pleinement des activités physiques proposées par notre Ville.

Gérard CAUDRON, Maire

Merci Farid. Est-ce qu'il y a des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XXIV. SUBVENTION SUPPLÉMENTAIRE POUR L'ASSOCIATION LOUISE MICHEL (DÉVELOPPEMENT DES ACTIONS DE L'ASSOCIATION)

Chantal FLINOIS, Adjointe au Maire

Bonsoir à toutes et à tous. Il s'agit en effet d'une subvention supplémentaire au profit de l'association Louise Michel. Celle-ci accompagne des femmes en difficulté, qu'elle soit sociale ou psychologique, mais aussi des femmes victimes de violences conjugales. C'est une action qui a aujourd'hui une dimension départementale et dont la prise de conscience de ces derniers temps sur la véracité de ces violences a pour effet, pour bon nombre d'entre elles, de sortir de leur silence, de leur torpeur, de rendre visible l'invisible jusqu'alors et de pousser la porte de Louise Michel. Cela a généré pour l'association un accroissement d'activité. Devant cette nécessité, les moyens sollicités sont plus importants. C'est pourquoi une demande de coup de pouce supplémentaire a été émise auprès de l'ensemble des financeurs. La Ville, partenaire historique de l'association, veut prendre sa part de responsabilité en apportant ce coup de pouce de l'ordre de 7 500 €. Cela est à l'image de sa politique volontariste auprès des publics fragilisés. Elle est convaincue de la nécessité de les accompagner au plus proche de leurs difficultés, les empêcher de s'enfoncer encore plus, leur tendre la main pour mieux se relever.

Ce soutien financier, qui n'est pas anodin, s'ajoute aux 78 616 € déjà octroyés, et ce malgré un contexte difficile comme Sylvain ESTAGER vient de l'évoquer. Ce soutien financier est complété par des passerelles très actives avec les services de la Ville comme le service Logement, le Centre communal d'action sociale (CCAS) où un travail partenarial intense et efficace apporte des solutions notamment dans le cadre des différents dispositifs de logement d'urgence et d'insertion. Louise Michel a quatre logements qui viennent s'ajouter aux trois de Résidence plus et aux 16 du CCAS. Louise Michel sollicite également le dispositif d'hébergement alternatif collectif dédié aux femmes, où 10 places sont disponibles, et l'hébergement hivernal, où sur la période du 1^{er} novembre au 31 mars, six places sont ouvertes aux femmes.

C'est dans ce contexte que je vous propose de répondre favorablement à cette demande de subvention supplémentaire. Je vous remercie.

Gérard CAUDRON, Maire

Merci Chantal. Effectivement, nous avons été plus qu'un partenaire historique, nous l'avons créée à une époque où cela n'existait nulle part ailleurs. Maintenant, il y a des structures qui ressemblent dans d'autres secteurs. À Villeneuve d'Ascq, nous restons un pôle qui rayonne bien au-delà de la ville pour les services de l'association Louise Michel. Celle-ci compte des professionnels remarquables, mais aussi des bénévoles qui l'animent et une présidente qui a fait suite à d'autres. Toutefois, à

l'image des Restos du cœur, nous aimerions bien que cela disparaisse, mais casser le thermomètre ne résout pas le problème.

Sur cette délibération, il n'y a pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adoptée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XXV. MISE A DISPOSITION DE PARCELLES DE TERRAIN APPARTENANT A LA VILLE AU PROFIT DE LA MEL

André LAURENT, Adjoint au Maire

Bonsoir. Il y a une première parcelle qui se situe à la limite de Tressin et Forest-sur-Marque pour aménager ou réaménager le chemin de halage le long de la Marque.

La deuxième parcelle est celle du chemin de la ferme de Roch. Il s'agit du chemin indiqué en rouge sur le plan, qui va du passage à niveau de la rue Kléber jusqu'à celui de la rue Colbert. Il s'agit d'un chemin qui fait environ 900 m que la MEL se propose de mettre en réfection. Il faut savoir que ce chemin sera réservé aux déplacements doux (marche et vélo) avec une barrière des deux côtés. Les propriétaires des maisons situées du côté Ascq (c'est-à-dire rue Kléber) auront une clé pour accéder à leur propriété. Ce chemin permettra d'aller en déplacement doux du cœur d'Ascq jusqu'au Musée de Plein Air. Il sera donc réservé aux piétons et aux cyclistes. Ce sera donc une voie agréable à arpenter plutôt que de passer par la rue Colbert qui est très passante et qui n'est pas dotée de trottoirs sur toute sa longueur.

Gérard CAUDRON, Maire

De plus, cela évite deux passages à niveau. Les petits malins prenaient ce chemin pour les éviter. Comme il y a des embranchements au cours de ce chemin, cela permettra d'aller à pied, lors de promenades, au bois Rousseau et au parc urbain. C'est vraiment une très belle opération.

De la même manière, j'espère et je pense qu'au niveau de la MEL nous développerons une politique qui pourra rendre accessible tous les bords de la Marque pour faire des promenades et aller d'un bout à l'autre.

André LAURENT, Adjoint au Maire

C'est ce qui est recherché au niveau des Espaces naturels de la Métropole. Toutefois, il y a comme inconvénient le fait qu'il existe de nombreuses petites parcelles privées. C'est cela qui freine le développement de cette promenade le long de la Marque.

Gérard CAUDRON, Maire

Je comprends sauf que les parcelles privées qui vont jusqu'aux rives devraient être entretenues, mais elles ne le sont pas. À un moment donné, il y a matière à discuter. C'est comme au bord de la mer, les personnes qui vont au bord de l'eau et qu'il y a

un passage public tout du long. On rêve à 3, 4, 5 ou 10 ans. Vous pouvez aller de Tressin et même au-delà jusqu'au canal de Roubaix–Tourcoing puisque la Marque continue directement jusqu'à Wasquehal. Il y aura une remise en eau le long de la Maillerie pour accéder à ce que l'on appelait le bras mort et que l'on appelle maintenant la branche de Croix.

Sur cette délibération, il n'y a pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adoptée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XXVI. QUATRIÈME AFFECTATION DES CRÉDITS DESTINÉS AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DE L'ÉDUCATION AU TITRE DE L'ANNÉE 2019

Françoise MARTIN, Adjointe au Maire

Un dispositif est mis en place par l'USEEP (Union sportive d'enseignement du premier degré) depuis quelques années déjà. Celle-ci propose des actions en temps scolaire et hors temps scolaire, des rencontres sportives. Elle permet également de former de jeunes arbitres et propose des activités citoyennes. Afin de faciliter l'inscription des différentes écoles et élèves de la Ville, nous avons souhaité aider certains établissements qui sont en réseau d'éducation prioritaire, en politique de la ville ou en zone sensible. Nous interrogeons ces écoles et en fonction du nombre de participants et de leur volonté de participer à l'USEEP, nous nous proposons de verser les subventions qui sont indiquées dans le tableau au verso. Il s'agit des écoles Claude-Bernard élémentaire, Verhaeren élémentaire, Bossuet élémentaire, Rameau maternelle, Taine élémentaire, Verlaine primaire, Jules-Verne maternelle, Boris-Vian maternelle pour la somme totale de 2 304,70 €.

Gérard CAUDRON, Maire

Il n'y a pas de question ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adoptée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XXVII. CINQUIÈME AFFECTATION DES CRÉDITS DESTINÉS AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DE L'ÉDUCATION AU TITRE DE L'ANNÉE 2019

Françoise MARTIN, Adjointe au Maire

Ces affectations concernent des demandes de subventions classiques des foyers socio-éducatifs des collèges et d'autres associations en relation avec le domaine de l'éducation. Vous trouverez le tableau récapitulatif des demandes au verso de la délibération.

J'insisterai simplement sur la demande de l'association sportive du collège du Triolo. Cette association présidée par Monsieur Bonheure, professeur de sport, porte un projet en direction de toutes les 4^{èmes} à savoir 89 élèves. L'idée est de les former aux premiers secours et assistance à personne en réalisant les gestes élémentaires : PSC1 ce qui veut dire Prévention et Secours Civique niveau 1.

Nous proposons donc une subvention exceptionnelle de 1 500 €.

Concernant les autres demandes, à savoir, le Foyer Socio Educatif du collège Camille-Claudel pour 1 000 € et la Maison des collégiens Simone de Beauvoir pour 1 000 €, il s'agit de demandes plus classiques pour aider au fonctionnement d'ateliers, d'aide aux voyages scolaires, etc.

Gérard CAUDRON, Maire

Pas de question ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adoptée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XXVIII. QUATRIÈME AFFECTATION DES CRÉDITS DESTINÉS A L'AIDE AUX PROJETS DE CLASSES DE DÉCOUVERTE

Gérard CAUDRON, Maire

Classes de découverte : 5 000 € pour Pierre-et-Marie-Curie.

Françoise MARTIN, Adjointe au Maire

Voilà. Traditionnellement, tous les deux ans, deux classes de l'école Pierre-et-Marie-Curie partent en séjour en classe de neige à Serre-Chevalier dans les Hautes-Alpes. Nous proposons une subvention de 5 000 €.

Gérard CAUDRON, Maire

Pas de question ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adoptée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XXIX. SECTORISATION SCOLAIRE DU PREMIER DEGRÉ

Françoise MARTIN, Adjointe au Maire

Je ne vais pas vous lire tous les noms des rues. Nous avons ajouté dans cette délibération des nouvelles rues qui se situent dans le projet Montalembert, clos du Golf-du-Sart et quelques rues de la Haute-Borne. Celles-ci n'existaient pas. Nous les mettons donc dans la délibération et nous les rattachons à des écoles de secteur.

Gérard CAUDRON, Maire

C'est comme pour les GPS.

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adoptée. Merci Françoise.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XXX. MISE À JOUR DES LISTES DES CONSEILS DE QUARTIER**Daniel DUBOIS, Adjoint au Maire**

M. le Maire, chers collègues, bonsoir. Comme le précise la charte, les conseillers de quartier sont installés par une délibération du Conseil municipal. Cela leur donne leur légitimité. Il est régulièrement nécessaire de remettre à jour ces listes parce qu'il y a des démissions, deux nouveaux entrants et également un décès, celui de Jean-Luc CHANTRAINE que tout le monde a bien connu.

Vous avez la liste par quartier des démissions, décès ou exclusion ce qui a été le cas cette fois-ci d'une personne que nous n'avons jamais vue, qui n'était jamais venue et qui ne donnait pas signe de vie. Vous avez également les intégrations.

Dans le cadre des acteurs locaux, vous avez l'intégration de deux associations dans le conseil de quartier de Résidence-Triolo.

Si vous avez besoin de plus de précisions, je suis à votre disposition.

Gérard CAUDRON, Maire

Pas de question ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adoptée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XXXI. REVERSEMENT DE CRÉDITS AUX CENTRES SOCIAUX DANS LE CADRE DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE**Monique LEMPEREUR, groupe Ensemble Pour Villeneuve d'Ascq**

La Ville a signé ce contrat enfance-jeunesse avec la Caisse d'allocations familiales (CAF). Il s'agit d'un contrat d'objectifs et de cofinancement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus. Les quatre centres sociaux participent à ces actions. Après évaluation, la CAF reverse à la Ville une recette au titre de la prestation de service enfance-jeunesse de l'exercice 2018 pour un montant de 96 362,31 euros. Les sommes indiquées sont reversées aux quatre centres sociaux pour leurs actions.

Gérard CAUDRON, Maire

Des questions sur cette délibération ? Elle est classique. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Elle est adoptée. Merci Monique.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XXXII. PARTENARIAT AVEC L'INSTITUT D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME DE LILLE**Jean-Michel MOLLE, groupe Ensemble Pour Villeneuve d'Ascq**

M. le Maire, chers collègues, c'est vraiment un beau projet de partenariat entre la Ville et l'université notamment le département UFR (Unité de formation et de recherche) de géographie et d'aménagement situé à la Cité scientifique que cette délibération nous propose. En effet, dans le cadre de la célébration des 50 ans de la ville, un des ateliers du Master 2^{ème} année de l'IAUL (Institut d'aménagement et d'urbanisme de Lille) s'intitule : « Villeneuve d'Ascq a 50 ans : de la Ville nouvelle d'hier à la ville d'aujourd'hui et de demain ».

Cet atelier conduira les étudiants à proposer à la Ville en fin d'année universitaire la conception d'une exposition et l'organisation d'un colloque. Je vais vous donner les grands axes de leur réflexion. Les étudiants, sous le pilotage des professeurs de l'IAUL, conduiront des entretiens avec des acteurs de l'époque, mèneront un travail bibliographique et de recherche sur le Web pour mettre en perspective les grandes étapes de l'évolution de la ville depuis sa création et jusqu'à ses enjeux d'aménagement contemporain. Ce qui est intéressant c'est que cette recherche Web et bibliographique s'étendra à d'autres villes nouvelles du programme français et pourra nous mettre dans une mise en perspective nationale avec une sorte de comparaison avec les autres villes nouvelles qui ont été créées à la même époque afin de voir comment elles ont évolué, comment nous avons évolué par rapport à elles, quels sont leurs projets et quels sont les nôtres. Nous irons même jusqu'à une ouverture internationale puisque l'étude se fera également sur les villes britanniques qui ont inspiré, à une certaine époque et en partie, la politique française des villes nouvelles. C'est ce que l'on a appelé en Grande-Bretagne les « new towns ». Les étudiants interrogeront également les nouveaux enjeux posés aujourd'hui à Villeneuve d'Ascq dans le cadre de la transition urbaine (climatique, numérique...).

Le rendu principal de l'atelier, outre un mémoire, sera constitué du contenu scientifique des panneaux destinés à l'exposition, avec une première mise en page simple qui pourra être reprise ensuite par la Ville pour une mise en forme définitive.

Enfin, des propositions seront faites pour l'organisation d'un colloque, notamment sur l'identification d'intervenants putatifs et les thèmes d'intervention, pour lesquels des supports d'accompagnement pourront être réalisés dans le cadre de l'atelier.

Il vous est donc demandé d'autoriser M. le Maire à signer la convention avec l'Université et d'autoriser le versement d'une participation financière de 5 000 € pour la mise en œuvre de cet atelier de projet.

Gérard CAUDRON, Maire

Des questions ?

Florence BARISEAU, groupe Villeneuvois Avant Tout

Une remarque. Je n'ai rien contre le projet, mais je trouve qu'il manque l'école d'architecture qui fait partie de l'histoire de notre ville. À mon sens, ce projet était l'occasion d'associer également l'école d'architecture de Villeneuve d'Ascq.

Gérard CAUDRON, Maire

Je sais bien. Cela fait 40 ans que j'essaie d'associer l'école d'architecture. Ils ne veulent pas.

Florence BARISEAU, groupe Villeneuvois Avant Tout

Nous leur avons proposé pour les 50 ans de la Ville ?

Gérard CAUDRON, Maire

Je n'ai pas géré les 50 ans de la ville ; c'est Pascal PERCQ avec toute une équipe qui connaît bien la ville. Nous avons attendu les envies, les offres d'action. Nous n'avons plaqué aucun calendrier. La seule chose que j'ai vérifiée, c'est que cette étude ne commence pas avant le mois de mars afin que cela ne s'intègre pas dans la campagne électorale. Comme beaucoup d'actions, cela se fera tout au long de l'année des 50 ans. Nous avons trouvé une équipe d'étudiants qui, avec leurs professeurs, a cette envie.

Je regrette que l'école d'architecture ne soit pas un partenaire dans nos visions ou dans nos envies architecturales. Elle ne l'est pas davantage au niveau de la MEL. Je suis non seulement Maire, mais aussi vice-président à l'Aménagement. Cela ne veut pas dire qu'elle ne forme pas de bons architectes, mais elle a d'autres méthodes de travail, d'autres contacts.

Là, nous avons des étudiants qui vont se mettre au boulot et qui vont apporter à la fois quelque chose d'architectural, d'historique, d'innovant. Je le répète, les 50 ans sont d'abord l'affaire des Villeneuvois et de leurs structures. C'est également le moyen de rappeler que la ville n'a pas seulement 50 ans, mais qu'elle a des racines beaucoup plus profondes. C'est surtout l'envie de montrer qu'elle a un avenir et cela se fera au travers de tous ces partenariats, toutes ces actions multiples. Il y en aura de toutes sortes : des associations de musique, sportives qui expliqueront ce qu'elles font, comment elles font et la façon dont elles ont évolué. On aurait pu procéder différemment, faire voter au budget non pas 3 millions, mais un million pour une association, pour créer un grand événement à l'occasion des 50 ans. Il n'y aura rien de tout cela. Il y aura une rencontre.

Florence BARISEAU, groupe Villeneuvois Avant Tout

Ce n'était pas ma question.

Gérard CAUDRON, Maire

Je n'ai pas dit que c'était votre question, mais c'est la réponse à ce qui n'est pas votre question. Je vous ai très rapidement répondu. C'est ça la génétique villeneuvoise. Elle peut changer le 15 ou le 22 mars. La génétique villeneuvoise, c'est d'être à l'écoute et en réponse aux envies des Villeneuvois, de leurs associations, de leurs écoles. Si l'école d'architecture n'a pas envie, je n'ai pas envie d'aller frapper à sa porte pour lui demander. C'est tout.

Vous pouvez reprendre si vous le souhaitez.

Florence BARISEAU, groupe Villeneuvois Avant Tout

J'ai cru que vous n'aviez pas envie de répondre à ma question. J'ai entendu votre réponse à la question.

Gérard CAUDRON, Maire

J'ai répondu rapidement à votre question : elle ne nous a pas contactés alors que d'autres l'ont fait. Nous n'avions donc pas de raison de la solliciter. Jean-Michel MOLLE va répondre. J'ai répondu à la question en deux secondes. Elle ne nous a pas contactés, mais d'autres l'ont fait. Nous faisons donc avec eux. C'est tout.

Jean-Michel MOLLE, groupe Ensemble Pour Villeneuve d'Ascq

Je rappelle que cela se fera dans le cadre d'un Master. L'IAUL organise son Master avec un professeur référent. Il est bien écrit dans la convention qu'ils seront également accompagnés par un personnel de l'organisme partenaire qui est nous donc, certainement quelqu'un de l'urbanisme. À partir de là, ces étudiants auront forcément besoin d'aller consulter des archives, de prendre des contacts et pourquoi n'en prendraient-ils pas à ce moment-là avec l'école d'architecture. À mon sens, cela devra se faire comme cela.

Gérard CAUDRON, Maire

C'est pour cette raison que Jean-Michel MOLLE porte cette délibération. Elle s'inscrit dans le cadre de sa délégation aux relations avec la vie étudiante. C'est dans ce cadre-là. C'est aussi le moyen de montrer aux étudiants villeneuvois qu'ils sont Villeneuvois. Nous sommes une ville universitaire et nous en sommes fiers.

Sébastien COSTEUR.

Sébastien COSTEUR, groupe Ensemble Pour Villeneuve d'Ascq

Juste pour venir en complément de ce qu'a dit Jean-Michel MOLLE. Je rappelle que, lors du mandat précédent, nous avons, à la vie étudiante, sollicité plusieurs fois les étudiants de l'école d'architecture. Celle-ci n'a pas laissé portes closes, mais elle ne trouvait pas d'intérêt à passer un partenariat avec la Ville alors qu'elle est implantée

en cœur de ville. Je me souviens également que lorsqu'il y a eu la première étude du master plan qui préfigurait le projet Grand-Angle, nous avons sollicité l'école d'architecture et ses étudiants. Nous n'avons jamais eu de réponses à nos sollicitations.

Gérard CAUDRON, Maire

C'est tout. Nous sommes en démocratie et dans un pays de liberté. Je rappelle le gène villeneuvois qui fait notre réussite : les personnes qui travaillent avec nous sont demandeuses et ont envie ; elles y mettent donc toutes leurs tripes et tout leur cœur. Pour les 50 ans, j'aurais pu avoir une démarche de fin de mandat en disant nous faisons un collectif pour faire un grand événement et nous faisons venir une grande vedette pour faire du spectacle. Non, nous allons donner à tous ceux qui font la vie quotidienne des Villeneuvois la possibilité d'avoir le label des 50 ans y compris pour organiser leur gala de danse du mois de juin. Nous leur demanderons simplement de le faire sur le thème des 50 ans ; c'est tout.

Sur cette délibération, je suppose qu'il n'y a pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XXXIII. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'UNION NATIONALE DES ÉTUDIANTS DE FRANCE (UNEF)

Gérard CAUDRON, Maire

Ils organisent leur congrès chez nous. Il s'agit d'une subvention classique.

Jean-Michel MOLLE, groupe Ensemble Pour Villeneuve d'Ascq

L'UNEF fait un congrès tous les deux ans. Ce 86^e congrès avait lieu au campus du Pont-de-Bois du 5 au 8 décembre. Il vous est proposé, dans le cadre de cette organisation, de leur accorder une subvention à hauteur de 2 000 €.

Gérard CAUDRON, Maire

Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de question. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Gérard CAUDRON, Maire

Je peux vous dire que l'UNEF d'aujourd'hui n'est plus celle que j'ai connue. C'est comme ça. Une Ville qui accueille un congrès donne un coup de main. C'est vrai pour toutes les Villes. Nous donnons un tout petit coup de main avec cette subvention.

XXXIV. VENTE PAR LA VILLE DE L'IMMEUBLE SIS 42 BIS RUE ANNE-JOSEPHE-DU-BOURG

Gérard CAUDRON, Maire

C'est là que nous avons nos Espaces verts.

Claudine SARTIAUX, groupe Ensemble Pour Villeneuve d'Ascq

Oui, c'est ça. Nous avons trouvé un acquéreur.

Gérard CAUDRON, Maire

Je te reprends : nous n'avons pas manqué d'acquéreurs y compris des gens qui voulaient faire des immeubles. Nous avons préféré, quitte à le vendre moins cher, faire deux maisons.

Claudine SARTIAUX, groupe Ensemble Pour Villeneuve d'Ascq

Nous ne le vendons pas moins cher par rapport au prix estimé par France domaine et un notaire.

Gérard CAUDRON, Maire

C'est vrai. J'ai vu des promoteurs qui voulaient faire des immeubles. Ils étaient prêts à mettre davantage de sous. Quand c'est un privé qui vend, ça l'intéresse d'avoir plus d'argent. Nous, ce qui nous intéresse quand nous vendons, ce n'est pas d'avoir trois sous de plus, mais quelque chose qui s'intègre bien. Deux maisons à cet endroit, pour ceux qui connaissent le secteur, c'est mieux qu'un immeuble.

Claudine SARTIAUX, groupe Ensemble Pour Villeneuve d'Ascq

Tout à fait. Je voulais simplement dire qu'il y a 1 397 m². Il y aura un cahier des charges pour que les acquéreurs ne puissent pas construire plus de deux maisons. Ils devront également faire attention à l'environnement.

Gérard CAUDRON, Maire

L'environnement, les deux maisons et des prospects qui s'intègrent bien dans le quartier.

Claudine SARTIAUX, groupe Ensemble Pour Villeneuve d'Ascq

Tous les frais sont bien sûr à la charge de l'acquéreur.

Gérard CAUDRON, Maire

Il n'y a pas de question ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adoptée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XXXV. VENTE PAR LA VILLE DE L'IMMEUBLE SIS 109 RUE LA FONTAINE

Gérard CAUDRON, Maire

Claudine nous vend encore quelque chose au 109 rue La Fontaine.

Claudine SARTIAUX, groupe Ensemble Pour Villeneuve d'Ascq

Quand je m'arrêterai, il ne restera plus rien à vendre. Plaisanterie mise à part, il a été décidé lors du Conseil municipal du mois d'avril de vendre un immeuble situé au 109 rue La Fontaine. Celui-ci a été estimé par France domaine et deux notaires au prix de 130 000 €. Nous avons trouvé un acquéreur. Il s'agit de M. Amokhrane GOUMIDI qui propose l'achat du bien au prix de 132 000 €.

Gérard CAUDRON, Maire

C'est un primo-accédant. Nous avons tenu compte de cela car il y a eu beaucoup de demandes.

Claudine SARTIAUX, groupe Ensemble Pour Villeneuve d'Ascq

Comme nous demandons toujours des précisions, je me suis renseignée. Les surfaces bâties sont de 74 m² sur un terrain de 184 m².

Gérard CAUDRON, Maire

Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de question. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adoptée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XXXVI. TARIFICATION DES ACTIVITÉS À DESTINATION DES AINÉS

Gérard CAUDRON, Maire

Valérie QUESNE pour terminer : tarification des activités à destination des aînés.

Valérie QUESNE, groupe Ensemble Pour Villeneuve d'Ascq

Voilà M. le Maire, vous avez tout dit. Je n'ai rien à ajouter.

Gérard CAUDRON, Maire

Ils apprennent vite la politique. Plus on est bref, plus on est populaire. Ce n'est pas mon cas.

Je mets cette délibération aux voix. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? C'est adopté.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XXXVII. PRÉSENTATION DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Gérard CAUDRON, Maire

Vous avez la liste des décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code général. Pas de question particulière ?

Idem pour le tableau actualisé des subventions après les votes que nous avons opérés. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? C'est adopté.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Gérard CAUDRON, Maire

Merci. Bonne soirée. Vous êtes invités à boire un verre et à manger un peu. Je vous souhaite un bon Noël et, d'ores et déjà, une bonne année 2020. Merci.

La séance est levée à 22 heures 25.